



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 24 MAI 2018, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Pascale Spicher, Présidente
CONSEIL GENERAL	48 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Marc Buntschu et Beat Scheuner
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018
2. Comptes 2017
Message du Conseil communal et rapport de la Commission financière
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
3. Message relatif à la réorganisation et au déménagement de la bibliothèque communale
4. Rapport de gestion 2017
5. Postulat n° 017 déposé par M. Ian Peiry (PLR) concernant l'encouragement au bilinguisme (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
6. Demande de prolongation pour le postulat n° 015 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) et M. Alexandre Dupasquier (PVL) concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation par les services techniques communaux
7. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
8. Election à la présidence et à la vice-présidence
9. Fusion : Etat des discussions
10. Divers

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse et membres du public, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à toutes et à tous à notre séance de ce soir.

La séance a été valablement convoquée par courrier du 3 mai 2018, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

Pour le Conseil communal : Mme la Syndique arrivera avec un peu de retard.

Pour le Conseil général : M. Marc Buntschu et Beat Scheuner.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

En préambule à cette séance, voici quelques communications :

Tout d'abord mes vives félicitations à MM. Frédéric Clément et Alexandre Wicht qui tous deux, lors des assemblées de printemps de leur parti respectif, ont été portés à la présidence de leur section villaroise. Que la charge qu'ils ont accepté de porter leur apporte la satisfaction qui peut en découler. Tous deux, des personnalités réservées pour ne pas dire timides vont, j'en suis certaine, contribuer à suaviser les relations politiques dans notre Commune. Bravo et surtout merci à eux.

Vous avez trouvé un papillon à votre place, merci de prendre connaissance de l'action qu'il retrace. Il s'agit de l'action « Les p'tits pas du cœur » en faveur de l'Association Enfance & Maladies Orphelines. Une marche de 86 km reliera Villars-sur-Glâne à Monthey en Valais. Son départ sera donné le samedi 30 juin 2018, à la mare aux canards du Platy.

La Commune de Villars-sur-Glâne est un des sponsors de cette action, elle met notamment à disposition les locaux de la Grange avant le départ.

Nous sommes actuellement 47 Conseillers généraux présents.

Pour rappel également, le service des Sapeurs-Pompiers offre à la population une journée porte ouverte samedi prochain, je vous encourage vivement à y faire un tour en tant qu'élu.

Notre Bureau du Conseil général a reçu l'avis du Service des communes et de la Préfecture concernant la révision du Règlement du Conseil général. Outre le point qu'il était indispensable d'adapter, celui lié au mode d'élection suite à la modification de la Loi sur les communes, nous avons proposé trois modifications et quelques toilettages orthographiques. Dans sa séance du 2 mai dernier, le bureau a traité toutes les remarques faites tant par la Préfecture que par le Service des communes. Malheureusement, le service administratif de notre Commune étant débordé depuis le début de l'année, ses collaboratrices et collaborateurs ayant déjà fait exploser le nombre d'heures supplémentaires, il n'est pas parvenu à fournir la version définitive que nous devions mettre au vote ce soir. C'est pourquoi, conscient qu'il n'y a aucune urgence légale à devoir fonctionner avec un règlement révisé, le Bureau, à l'unanimité de ses membres présents, a décidé de reporter la soumission au vote de cette révision du règlement à la prochaine séance du Conseil général, soit au jeudi 4 octobre 2018. Ce sera donc sous trois présidences et vice-présidences différentes que ce nouveau règlement aura mûri, peut-on faire plus démocratique ?

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale, rejoint la séance à 19h34.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Durant cette année de présidence, je me devais de fréquenter au moins une fois chacune des commissions ; les deux du Conseil général, les quatre du Conseil communal ou les onze communales, ainsi que les deux commissions temporaires de bâtisse. Je vous remercie toutes et tous, particulièrement les présidentes et les présidents de chacune de ces commissions pour leur accueil extrêmement respectueux de ma fonction. Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de siéger avec les membres de la Commission de politique sociale, de la sécurité au travail, la Commission informatique, sociale ou encore celle du cimetière, soit parce que ces commissions n'ont pas siégé, soit parce qu'on a oublié de m'y inviter. Je gage que ceci sera remédié pour la prochaine présidence. Si j'ai pu avec bonheur, satisfaction et acuité constater le travail assidu, perspicace et empreint de beaucoup de bienveillance au sein de chacune des commissions, je déplore le fait que certains membres sont régulièrement absents.

Mesdames et Messieurs, nous avons été élu-e-s pour siéger au sein de ce Conseil et au sein des Commissions pour lesquelles tantôt une élection complémentaire, tantôt une nomination

de par notre parti politique nous incite à nous engager. Nous sommes toutes et tous des miliciens en politique, fort heureusement, nous avons toutes et tous un travail et une famille à qui nous devons la priorité mais j'ose partager une réflexion avec vous ce soir : si durant une législature vous deviez être plus souvent absents que présents, cédez votre place aux viennent-ensuite. Nous n'avons pas été élu-e-s pour ne pas siéger car c'est bien grâce à notre engagement politique que les affaires politiques sont traitées.

Mes communications étant terminées, commençons donc sans plus tarder par l'ordre du jour qui vous a été envoyé.

Avez-vous des remarques à formuler au sujet de cet ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal du 15 mars 2018 ? Tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 est approuvé à l'unanimité avec un immense merci à sa rédactrice.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Comptes 2017

Mme Pascale Spicher, Présidente. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de fonctionnement et des investissements 2017. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détails. Dans

ces deux phases, la parole est au Conseil communal, puis à la Commission financière, puis au Conseil général. Par conséquent, je donne la parole au Conseil communal.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je ne vais pas déroger à l'habitude de vous présenter au beamer certains chiffres clés pour les comptes 2017 que nous pouvons taxer de millésime de bonnes surprises. Tout d'abord quelques chiffres globaux. Le budget 2017 prévoyait un déficit de Fr. 1'497'161.95 et nous terminons avec un bénéfice de Fr. 110'914.30 ce qui donne une différence de Fr. 1'608'073.00 soit 1,9 % des charges. Ceci est bien entendu le résultat comptable car si nous ajoutons la provision PF17, le résultat effectif démontre bien un bénéfice de plus de 3 millions de francs pour 2017.

Le premier point à relever concerne la baisse des charges nettes dans tous les chapitres des comptes, soit du chapitre 1 au chapitre 8. Pour ces 8 chapitres, la baisse totale des charges nettes s'élève à Fr. 2'409'726.00 par rapport au budget 2017, ce qui démontre une très bonne tenue des charges par le Conseil communal. Nous pouvons à nouveau tirer la conclusion que ce n'est pas parce qu'un montant figure au budget des charges que ce montant sera systématiquement dépensé.

En 2017, nous avons pu faire de nombreuses réserves figurant dans le message. La réserve pour l'eau potable se monte à Fr. 410'689.00, ce qui porte cette réserve à Fr. 3'088'429.00, celles pour les canalisations se montent à Fr. 961'261.00 pour un total de Fr. 5'528'585.00 et pour la STEP, une réserve de Fr. 150'000.00 a été faite pour une réserve totale de Fr. 1'319'816.00. Nous avons donc pu faire, en 2017, des réserves pour un montant de Fr. 1'521'950.00. Je parle bien de réserves et non pas de provision. Le total des réserves figurant dans le poste 28 du bilan s'élève à Fr. 18'899'041.40 au 31 décembre 2017.

Au sujet de l'évolution de la dette communale, nous avons au 31.12.2016 Fr. 54'807'400.00 et au 31.12.2017 Fr. 77'500'000.00 d'où une augmentation en une année de la dette communale brute de Fr. 22'692'600.00. En 2017, nous avons eu d'importants investissements, comme les deux écoles et Les Martinets où nous faisons la banque et où nous serons remboursés par la CODEMS dès 2019. Voilà pourquoi, la dette a augmenté aussi fortement en 2017.

Par contre, pour les intérêts 2016, avec une dette de 54 millions, nous avons payé Fr. 1'322.000.00 d'intérêts et en 2017, avec une dette de 22 millions de plus, nous avons payé Fr. 282'548.00 de moins. La gestion de la dette est devenue un élément important des comptes de fonctionnement de la Commune de Villars-sur-Glâne et il faut y être très attentif. La

collaboration que nous avons avec la société Finance Active est judicieuse car elle nous permet vraiment d'avoir de meilleurs taux au point que nous avons dû mettre un poste au budget « revenu des intérêts négatifs » car nous sommes payés pour nous endetter.

Les liquidités au 31.12.2016 s'élevaient à Fr. 17'013'078.00 et à Fr. 14'393'497.00 au 31.12.2017. Ces montants ne veulent pas dire grand-chose au 31 décembre car cela dépend à quel moment certains gros contribuables versent leurs acomptes et leurs soldes. Mais nous pouvons dire qu'en 2017, la Commune se porte bien car elle a des liquidités et des réserves pour faire face à ses engagements.

Deux mots sur la péréquation financière intercommunale. On en parle à chaque fois, mais l'augmentation est drastique. Je vous rappelle qu'en 2016, nous avons payé Fr. 7'279'988.00 dans le pot commun et en 2017, nous avons payé Fr. 8'529'746.00 soit une augmentation de 17% en une année. La Commune de Villars-sur-Glâne caracole largement en tête de toutes les communes du Canton. Il s'agit d'une vraie solidarité intercommunale.

Quelques points particuliers notamment au sujet des frais d'étude. Dans les comptes 2017, il y a un montant de Fr. 90'000.00 et de Fr. 380'000.00 au budget 2017. La Commission financière a émis une remarque au sujet de cette différence. Il y a eu des reports, ce qui ne veut pas dire que les montants budgétisés ne seront pas utilisés. Les Services techniques ont eu des mutations au niveau du personnel, si bien que certains projets n'ont pas pu démarrer et comme le rappelle souvent mon collègue, M. Marmier, nous sommes souvent dépendants de la collaboration cantonale pour certains projets routiers d'où une baisse importante mais unique.

Autre point, les charges de chauffage de l'école de Cormanon. Au budget, nous avons un montant de Fr. 80'000.00 et au compte, nous avons moins Fr. 8'000.00. Il s'agit d'une erreur du Groupe E qui nous a restitué un montant de Fr. 88'000.00. Cette restitution ne se reproduira pas en 2018.

Concernant les amortissements financiers, nous avons au budget, un montant de Fr. 4'693'850.00 et dans les comptes un amortissement bien inférieur de Fr. 3'593'796.00 d'où une différence de Fr. 1'100'054.00. L'explication figure dans le message. Ces amortissements sont liés au décompte établi par le Services des Communes. Nous n'amortissons plus l'école des Rochettes et de Villars-Vert qui représente des soldes de Fr. 0.00 au bilan, ce qui réduit les amortissements obligatoires. Le reste de la différence s'explique par des investissements retardés mais lorsqu'ils seront réalisés, les amortissements augmenteront à nouveau.

Au sujet du poste de la récupération des pertes sur créances, qui concerne directement le Service des finances, ce dernier s'occupe de la récupération des créances qui font l'objet d'actes de défauts de biens et revient régulièrement à la charge vis-à-vis des débiteurs. Pourquoi le montant de Fr. 453'000.00 dans les comptes alors que le budget se monte à Fr. 130'000.00 ? Etant donné que les ADB sont prescrits après 20 ans depuis le 1^{er} février 1997, le Services des finances a effectué un gros travail de récupération avant la prescription du 1^{er} février 2017. Là aussi, il s'agit d'un résultat unique.

Concernant les intérêts des dettes, nous avons au budget un montant de Fr. 1'340'000.00 et un montant de Fr. 1'039'00.00 dans les comptes, une différence de Fr. 301'000.00 de moins. Les intérêts sont historiquement bas. Nous bénéficions également d'un bon rating auprès des prêteurs, si bien que nous pouvons obtenir des taux concurrentiels et qui sont entre moins 0.26 % voire moins 0.36%. Nous sommes donc parfois payés pour les dettes que nous contractons.

Les impôts des personnes physiques ont augmenté par rapport au budget 2017 et par rapport aux comptes 2016. On parlait souvent de stagnation concernant les impôts sur les personnes physiques et, en 2017, nous avons une augmentation de ces revenus. Nous avons fixé ces chiffres sur la base d'une facturation effective de 2015. Je vous rappelle que les impôts 2017 sont des estimations car nous n'avons pas toutes les taxations des personnes physiques. Nous avons pris une base effective de l'année 2015 que nous adaptons par rapport à des normes cantonales que nous utilisons de façon prudente et réduite. Nous tenons compte également des chiffres de 2016 c'est pour cela que nous arrivons à une augmentation dans les revenus des personnes physiques.

L'impôt sur la fortune des personnes physiques a fortement augmenté à raison de Fr. 550'000.00 par rapport au budget 2017 et de Fr. 655'000.00 par rapport aux comptes 2016. Plusieurs éléments justifient cette augmentation d'impôts sur la fortune. Tout d'abord, par des cas particuliers de contribuables fortunés et également par de nouveaux contribuables installés dans notre Commune. Autre événement, les clients étrangers des banques suisses ne bénéficiant plus du secret bancaire, des dénonciations spontanées sont faites par des contribuables helvétiques au fisc sur des montants non déclarés, ils n'ont ainsi pas d'amende mais une facture pour les impôts arriérés. Ces montants non déclarés reviennent dans le circuit et sont fiscalisés au titre d'impôts sur la fortune. Cette embellie est également due à une conjoncture favorable.

Concernant les impôts sur les personnes morales, je ne m'étendrai pas sur la dépendance de notre Commune par rapport à ces personnes. Toutefois, cette dépendance a un peu diminué dans les comptes 2017. Il y a une baisse des personnes morales et une hausse des personnes physiques.

Le budget 2017 avait été établi à la fin 2016 sur la base de chiffres et d'acomptes versés par certains contribuables dont nos principaux. Alors que le budget 2017 avait déjà été établi, un important contribuable a exigé un remboursement de l'ordre de Fr. 6'000.000.00 car, par rapport aux acomptes qu'il avait versé, ses chiffres ne correspondaient pas à l'acompte qu'il avait payé. Ce montant a été remboursé en liquide durant l'année 2017.

Nous avons au budget un montant de Fr. 22'285'000.00 et Fr. 20'524'991.00 dans les comptes, ce qui donne une perte de Fr. 1'760'000.00 sur l'impôt des bénéficiaires des personnes morales. Malgré le remboursement de Fr. 6'000'000.00, les dégâts sont donc limités. En effet, les impôts que ce contribuable doit à notre Commune en 2017 sont moins bas que ce qu'il pensait. Au niveau cantonal et communal, les personnes morales se portent très bien, ce qui permet de bénéficier d'une augmentation des impôts sur le bénéfice des autres personnes morales. Toutefois, l'estimation que nous avons faite est encore très prudente.

L'impôt sur le capital des personnes morales a augmenté de Fr. 644'487.00 par rapport au budget 2017. Nous prenons les chiffres que l'Etat nous donne qui sont dus à la restructuration de la participation intercantonale pour un de nos contribuables et à la distribution moindre des dividendes.

Nous avons également prélevé sur la réserve sur investissement dont le montant était de Fr. 10'600.000.00 au 31.12.2016 (poste 2820.90). Le but de ce prélèvement sur la réserve sur investissement est de réduire les amortissements obligatoires futurs qui grèvent le budget de fonctionnement. Le Conseil communal a décidé de prélever Fr. 6'478'441.70 sur la réserve en prévision du nouveau système comptable MCH2, dans lequel les immeubles existants avant 1997 ne seront pas réévalués. Dès lors, il n'est pas utile d'amortir des immeubles qui seront réévalués dans le cadre du MCH2. Vous trouverez la liste en page 21 du message.

Venons-en à la provision PF17 d'un montant de Fr. 3'500.000.00. Tout d'abord, je rappelle que le PF17 signifie « le paquet fiscal 17 » qui est le successeur de la RIE III. Je rappelle qu'il s'agit, sous pression de l'Europe, de baisser les impôts des personnes morales qui exercent leur activité commerciale en Suisse et d'augmenter les impôts pour les personnes morales qui

n'ont que leur siège en Suisse pour que les deux taux soient identiques. En d'autres termes, le taux des personnes morales qui ont uniquement leur siège en Suisse sera moins favorable.

En résumé, nous aurons une baisse des impôts pour les personnes morales et, bien évidemment, notre Commune va être durement impactée par cette révision fiscale. L'effet de la PF17 pour Villars-sur-Glâne n'est pas encore connu. Il semble toutefois que nous soyons assez loin des prévisions catastrophiques de la RIE III puisqu'on parle d'une baisse entre 10 et 20 % plutôt que de 50 %. Les chiffres sont à prendre avec des pincettes car ils ne sont pas encore connus. L'Etat n'a pas encore émis ses chiffres officiels.

Dès lors, nous avons décidé, pour pallier ce risque, de faire une provision pour lisser les comptes. Le Service des communes a validé la constitution de cette provision. Cette dernière a été constituée par la dissolution de la réserve des Martinets pour un montant de Fr. 577'444.00 qui n'a plus lieu d'être et par l'utilisation du bénéfice à hauteur de Fr. 2'922'556.00 soit un total de Fr. 3'500.000.00. La décision de la constitution de cette provision ne règle pas sa dissolution éventuelle ni à quoi et quand nous l'utiliserons. Cela fera l'objet d'un débat ultérieur.

Dès 2018, la facturation de la contribution immobilière et des taxes déchets se fait séparément du bordereau d'impôts. Il s'agit d'une mise en conformité. En effet, la loi nous demande de facturer séparément la contribution immobilière et la taxe déchets. Or, depuis plus de 20 ans, la Commune facturait la contribution immobilière en même temps que les bordereaux d'impôt communal. Vous aviez le solde des impôts communaux à payer ainsi que la contribution immobilière et les taxes déchets. Le problème était que, lorsque vous aviez la facture pour les impôts de l'année 2001, la contribution immobilière concernait l'année 2002. Il n'y avait pas de concordance entre l'année fiscale et l'année où la contribution immobilière était facturée.

Autre exemple, la contribution immobilière 2017 a été facturée en même temps que les bordereaux d'impôts 2016. Résultat dans les comptes 2016, nous avons la contribution immobilière 2017. Nous avons un décalage dans le temps qui existe depuis la nuit des temps. Dans les comptes 2017, vous avez le montant de la contribution immobilière et la taxe déchets identiques aux autres années alors même qu'en 2017 ces taxes faisaient partie des taxations 2016. En 2018, lorsque la facture sera faite séparément, il y aura un trou qu'il faudra combler.

Nous déciderons dans les comptes 2018 comment combler ce trou. Cela dépendra du résultat 2018. Peut-être que nous dissoudrons la provision PF17. Le Service des communes est d'accord pour que nous dissolvions cette réserve afin de pallier à ce défaut unique d'une année

de la contribution immobilière et de la taxe déchets. Il faudra trouver une solution qui représentera une perte importante dans les comptes 2018. Le Service des communes est informé de la situation. Il s'agit d'un réglage comptable d'alignement entre l'année fiscale et la rentrée de la contribution immobilière.

Avant de terminer, la Commission financière a souhaité que le Conseil communal établisse un tableau des flux de trésorerie. Ce tableau va être réalisé pour les comptes 2018 et non pas pour ceux de 2017 afin d'éviter encore une surcharge pour le Service des finances. Le Conseil communal a estimé qu'il n'était pas très judicieux de faire un flux de trésorerie pour les comptes 2017 qui seront avalisés, je l'espère, ce soir.

Et enfin, vous pouvez voir au beamer un exemple de taxation de l'année fiscale 2000 où vous avez la contribution immobilière 2001. Ce bordereau est daté du 31.05.2001 et concerne la taxation 2000 mais, par contre, la contribution immobilière et les taxes déchets concernent l'année 2001. Il y a eu durant 20 ans ce décalage que nous allons corriger pour les comptes 2018.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est à la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est réunie les 27 avril et 2 mai 2018 pour ses séances consacrées aux comptes 2017 lors desquelles elle a entendu les explications complémentaires données par M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du service des finances.

Au préalable, la Commission financière tient à relever la qualité du message et du travail important réalisé par Mme Rusterholz qui a permis une présentation des comptes optimale assurant une meilleure transparence.

La Commission financière a eu l'heureuse surprise de constater que, contrairement aux prévisions du budget 2017, les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 110'914.30 après amortissements financiers obligatoires, attribution aux différentes réserves ainsi qu'amortissements complémentaires des immobilisations.

Ce résultat bénéficiaire 2017 est la conjoncture de plusieurs éléments relevés dans le message notamment la très bonne et efficace maîtrise des dépenses non liées et la saine et rigoureuse gestion des dépenses du ménage communal. La Commission financière ne peut

qu'en féliciter le Conseil communal ainsi que les Services communaux et les encourager à poursuivre dans ce sens. Autre bonne surprise, celle relative aux dépenses liées des participations de notre Commune aux différentes associations intercommunales qui se révèlent inférieures au budget.

Par contre, la Commission financière a constaté que le message du Conseil communal était très succinct en ce qui concerne la création de la provision PF17 et les effets du changement de méthode pour facturer et comptabiliser la contribution immobilière, ce qu'elle regrettait. Je remercie M. Carrel pour ses explications sur ces thèmes dans le cadre de sa présentation de ce soir.

Cela étant dit, pour ce qui est des personnes morales sises sur le territoire de la Commune, la Commission financière ne peut que se réjouir d'une meilleure situation de la plupart d'entre elles, ce qui permet une compensation bienvenue avec celles dont la situation peine un peu plus à s'améliorer. Espérons que l'amorce de cette reprise économique, non seulement pour les personnes morales mais aussi en faveur des personnes physiques se poursuive durablement dans les années futures.

L'estimation très prudente des impôts tant des personnes physiques que morales, d'ailleurs toujours de mise, amène à des surprises dont la Commission financière ne peut que se réjouir. Au terme de son examen, la Commission financière, à l'unanimité, approuve les comptes 2017. Pour le reste, elle émettra ses remarques lors de l'examen de détail.

Mme Erika Schnyder, Syndique, rejoint la séance à 20h02.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous souhaitons la cordiale bienvenue à Mme la Syndique qui nous a rejoints. La parole est au Conseil général pour la discussion générale. M. Colombo.

M. Giovanni Antonio Colombo, Conseiller général. On l'a vu, le compte de fonctionnement 2017 présente un résultat nettement meilleur que ce qui était prévu au budget. Comme il est dit dans le message et comme l'a souligné la Commission financière, cela est dû à la bonne maîtrise par le Conseil communal des dépenses dont il a le contrôle. Nous le félicitons et souhaitons qu'il continue sur cette voie.

Cela est d'autant plus important que ce bon résultat est aussi dû à des réductions de charges nettes qui ont eu lieu en 2017 mais qui ne se répèteront probablement plus les prochaines

années. Je pense, par exemple, au remboursement de l'aide sociale par le district et à d'autres réductions de charges nettes en faveur des collectivités publiques, canton et associations de communes, il y a eu 2 millions de charges nettes en moins que prévu au budget. Il y a eu aussi une diminution des amortissements financiers et des intérêts sur la dette de 1,4 millions de francs.

A cet égard, nous souhaitons que les études et les projets, que ce soient ceux du chapitre 6 ou du chapitre 7, soient budgétisés de manière plus réaliste, c'est-à-dire qu'ils ne comprennent pas systématiquement tout ce qui serait souhaitable, mais seulement ce qu'on peut raisonnablement espérer réaliser.

En ce qui concerne la provision de 3,5 millions de francs, appelé PF17, nous appuyons les remarques faites par la Commission financière. L'introduction du message ne parle que des réserves pour l'eau potable et les canalisations et des amortissements financiers qui sont obligatoires. Mais elle n'explique pas cette provision qui est, elle, volontaire. Nous approuvons cette provision, mais nous aurions souhaité une explication plus claire et exhaustive pour 2017 et aussi sur les intentions du Conseil communal pour les années suivantes. Compte tenu des réductions attendues des recettes fiscales dues à la réforme de l'imposition des sociétés, auxquelles s'ajoutera l'effet retard de la péréquation financière, nous sommes d'avis que l'alimentation de cette provision doit être prévue aussi pour les années à venir.

Nous saluons les améliorations faites dans la présentation des comptes, qui augmentent leur transparence. Et puisque je parle de transparence, il est grand temps que le Conseil communal établisse un inventaire des terrains et des immeubles du patrimoine financier et administratif et évalue leur valeur vénale. Cela suppose une collaboration entre les Services techniques et le Service des finances, ce qui semble bien avoir fait défaut jusqu'ici.

Ceci dit, le groupe socialiste approuve les comptes 2017.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. « *Le budget 2017 présentait un important déficit de 2,4 millions de francs, tandis que les comptes, eux, affichent un confortable résultat, avant provisions, de quelque 3 millions de francs. Une fois les provisions faites et des réserves dissoutes, il reste un bénéfice de plus de 100'000 francs...* »

Oups, pardon, veuillez m'excuser, je me suis trompé de texte. Vous aurez sans doute reconnu l'introduction du « Mot de la Syndique » qui figure actuellement sur le site de la Commune.

Même si je peux louer l'intention de fond, qui était semble-t-il d'anticiper d'éventuelles remarques inappropriées voire mensongères sur la santé financière de la Commune de la part de nos voisins, je ne peux que regretter la forme avec laquelle ces informations ont circulé.

En effet, premièrement, ce texte est apparu sur internet et donc visible par tout un chacun le 28 mars 2018, soit un mois jour pour jour avant la séance de la Commission financière et quasiment deux mois avant notre séance de ce soir. Même la fiduciaire n'avait pas encore procédé à la révision des comptes avant cette mise en ligne !

Deuxièmement, les chiffres avancés sont faux : le résultat présenté lors de la séance du budget de décembre 2016 laissait apparaître un déficit de CHF 640'000.- puis amené dans un premier temps à CHF 863'000.- lors de la lecture de la deuxième version en février 2017 pour finalement s'établir à CHF 1.4 million à la suite du référendum accepté par la population contre l'augmentation de la contribution immobilière.

Quant au « *confortable résultat de quelque 3 millions de francs* », il est également erroné puisque le bénéfice réel se limite à CHF 110'000.-, la provision PF17 étant justifiée et acceptée par le Service des communes. J'y reviendrai un peu plus loin.

Donc, d'une intention à première vue louable, nous terminons sur un message précipité avec des chiffres inexacts. Bref, pour nous, l'incident est clos mais nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à corriger dans les meilleurs délais le site internet de la Commune et à prendre de telle initiative qu'avec l'accord de la majorité du collège et non sur un coup de tête personnel.

Revenons au message qui nous est présenté ce soir, celui avec les bons chiffres. Tout d'abord, le groupe PLR-PVL tient à souligner l'excellente qualité dudit message et en félicite son auteur, le Conseiller communal M. Olivier Carrel, ainsi que toute l'équipe de la Cheffe du service des finances, Mme Karine Rusterholz. Il est évident que le travail de réorganisation des comptes et du budget entrepris, il y a peu, commence à porter ses fruits et que leur lecture en devient facilitée. La mise à disposition des comptes sous format Excel est également très appréciée par notre groupe. Il manquait juste quelques informations complémentaires concernant cette provision PF17 que M. Carrel vient de nous donner.

Notre groupe se réjouit que ce résultat - qualifié de satisfaisant - soit possible d'un côté grâce à des recettes supérieures aux prévisions, d'un autre via une bonne maîtrise des dépenses dans tous les chapitres, y compris au niveau des charges non liées.

Nous ne cédonc cependant pas à l'euphorie puisque l'augmentation des produits est due en partie à des recettes imprévues et exceptionnelles comme par exemple la récupération des pertes sur créanciers, la diminution des charges, quant à elle, étant partiellement liée à de nombreux reports d'études et de projets.

Pour conclure, concernant la provision de 3.5 millions pour le PF17, notre groupe invite le Conseil communal à l'utiliser dans le but pour lequel elle a été constituée, soit atténuer l'effet de décalage de la péréquation financière après l'entrée en vigueur de la révision de l'imposition des entreprises. Pour des questions de transparence envers nos citoyens, nous ne sommes pas favorables à dissoudre cette provision pour compenser un changement de facturation de la contribution immobilière et de la taxe déchets, quitte à réaliser un déficit important en 2018. Conscients du pragmatisme et du bon sens de notre Exécutif, nul doute que notre appel sera entendu lors de la clôture des comptes de l'année en cours.

Sur ces considérations, le groupe PLR-PVL vous recommande, à l'unanimité, d'accepter les comptes 2017.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Overney.

M. Olivier Overney, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 16 mai, le groupe Verts-PCS a discuté des comptes 2017 présenté par le Conseil communal. De manière générale, il faut constater que la gestion rigoureuse des dépenses a permis à la Commune de présenter des comptes satisfaisants alors que les entrées liées aux impôts ont connu une forte baisse. Nous saluons les efforts du Conseil communal qui, en plus d'une prévision prudente dans les budgets, veille à ce que les dépenses soient faites de manière opportune.

Lors de la lecture du budget en février 2017, le groupe Verts-PCS avait formulé quatre demandes dont certaines ont été prises en compte dans l'exercice 2017. Nous demandions de viser la neutralité des coûts en application du principe du pollueur-payeur. Même si cet objectif n'est pas pleinement atteint, on peut se réjouir que la couverture dépasse les 70 %.

Nous demandions également une clarification des réserves financières et de la dette communale. Nous saluons l'intense travail d'amélioration de la transparence de la comptabilité

communale. Par exemple, les coûts de chauffage et autres apparaissent séparément pour chaque bâtiment, cela devrait permettre de prendre les bonnes décisions pour leur maintenance. D'autre part, l'évolution de la dette, si elle n'est pas préoccupante dans les conditions actuelles du marché, n'est pas favorable.

Notre troisième demande s'inscrivait dans le contexte de la révision de la loi sur l'imposition des entreprises. Entre-temps, nous sommes passés de la RIE III à la PF17 sans que l'évolution possible des règles fédérales et cantonales soit pour autant plus claire. Au niveau communal, le refus au vote référendaire de l'augmentation de la contribution immobilière a supprimé un des instruments prévus pour amortir le choc fiscal dû à la PF17 et au décalage de la péréquation financière. En raison d'une modification du mode de comptabilisation de la contribution immobilière, le Conseil communal a tout de même pu constituer une provision exceptionnelle.

Nous aurions souhaité que le message soit explicite sur cette provision et donne aussi des indications sur son utilisation. Ce n'est qu'en étant transparent que l'on pourra convaincre la population de Villars-sur-Glâne que les décisions à prendre pour s'adapter à la PF17 sont les bonnes.

Le groupe des Verts-PCS recommande d'accepter les comptes 2017.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Le compte est bon ou plutôt, les comptes sont bons. Lors de sa séance de préparation du 15 mai dernier, le groupe PDC a examiné avec attention les comptes 2017 et, malgré un déficit budgétisé de près de 1,5 million, il a pris acte avec satisfaction du résultat bénéficiaire de CHF 110'914.30, après amortissements financiers obligatoires, attributions aux diverses réserves et amortissements complémentaires des immobilisations.

Le groupe PDC constate que la baisse des impôts des personnes morales s'est stabilisée en 2017 et que, comme en 2016, le revenu de l'imposition des personnes morales est inférieur à celui des personnes physiques. Le groupe PDC constate également, avec inquiétude, que l'endettement brut a fortement augmenté, suite logique des investissements votés comme l'agrandissement de l'école de Cormanon, la nouvelle école du Platy, l'agrandissement de la Résidence des Martinets ou l'achat du bâtiment administratif.

Le groupe PDC rejoint les remarques et questions de la Commission financière concernant la réserve PF17 et ne comprend pas pourquoi le Conseil communal n'en parle pas dans son message. D'autant plus que cette réserve PF17 n'est, à priori, pas immédiatement destinée à être une réserve PF17 mais à soulager le changement de facturation de la taxation immobilière. Affaire à suivre.

Malgré cet état de fait et grâce à une gestion rigoureuse des charges, il a été possible au Conseil communal de présenter des comptes équilibrés et bénéficiaires. La question est maintenant de savoir combien de temps cette situation va perdurer. Cette question de Mme Pascale Mottolini, rapporteuse du groupe l'année dernière, reste d'actualité. D'autant plus qu'indépendamment de la conjoncture, la PF17 et le MCH2 vont assombrir l'horizon de la Commune.

Le groupe PDC tient encore à relever la qualité du message et de l'important travail réalisé par Mme Rusterholz, Cheffe du service des finances, qui permet une meilleure compréhension des comptes année après année.

En conclusion, le groupe PDC invite le Conseil communal à persévérer sur la voie de prudence qu'il a tenue jusqu'ici. Il rappelle qu'il est du devoir non seulement de notre Exécutif, mais aussi du nôtre, Législatif, de bien réfléchir à la nécessité de chaque investissement avant de l'engager.

Ceci dit, le groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2017.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vais déjà répondre aux questions posées lors de la discussion générale. Tout d'abord, à celles de M. Colombo sur les études et les projets. Dans les budgets figure la liste complète des études et des projets. Je prends note de votre remarque de mettre au budget uniquement les études et projets qui vont être réalisés. En fonction des interactions des différents acteurs, il n'est pas toujours facile de délimiter les études qui vont vraiment être faites.

Concernant l'inventaire des terrains, le travail est en cours en collaboration avec les Services techniques. Nous avons déjà une première liste des terrains. Il s'agit maintenant de la mettre

à jour, d'obtenir les extraits du Registre foncier, de classifier l'ensemble des terrains dans les différentes zones de la Commune et d'attribuer une valeur. Le travail est en cours.

Au sujet de la PF17 et de la remarque de MM Peiry et Eugster, il n'est pas tout à fait exact de dire que le Conseil communal n'a rien mentionné dans son message. Cet objet figure en page 18 dudit message et non pas en première page. Cela n'est pas d'une importance capitale puisque l'explication vous a été donnée ce soir.

Je rebondis sur la remarque de M. Peiry, la dissolution éventuelle de cette provision fera l'objet d'une réflexion de la part du Conseil communal dans le cadre des comptes 2018. Tant qu'il le pourra, le Conseil communal continuera à alimenter cette provision en vue des échéances futures de la PF17.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Merci M. Carrel. Nous pouvons passer à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

220 SIPLP
La Commission financière relève la question récurrente de la participation communale toujours en augmentation. Elle encourage le Conseil communal à répéter ses démarches afin de se faire entendre au sein du comité du SIPLP et du Canton ainsi que par le biais de sa députation pour tenter de modifier cette situation péjorative pour la Commune.

290.300 Honoraires de la Commission scolaire + ELP
La Commission scolaire ayant été remplacée par le Conseil des parents, il y aura lieu de prévoir au budget 2019 un montant pour les honoraires de ses membres.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

340.427.20 Location terrain synthétique
La Commission financière a pris acte que le Conseil communal a décidé de s'en tenir aux revenus effectifs des locations, n'ayant pas de moyen d'action pour augmenter les locations, le marketing ayant été confié au FC.

355 Espace Nuithonie
La Commission financière a pris note des explications complémentaires données par Mme Schnyder, quant aux coûts de la rénovation de la salle Mummenschanz. Elle attend ce soir une information de notre Syndique sur cette problématique.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Dietrich

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Concernant le point 340.427.20, location du terrain synthétique de football.

Lors de sa séance de préparation de ce conseil, notre groupe a discuté de manière brève, mais intense de ce résultat décevant, certains allant jusqu'à demander avec humour de faire dépendre la subvention du FC Villars aux résultats des locations du terrain synthétique ! Rassurez-vous, nous n'irons pas dans ce sens, cela serait contraire à nos convictions !

Toutefois, nous ne sommes pas de l'avis de la Commission financière qui propose purement et simplement d'adapter les budgets futurs à la réalité. Même si finalement cela devait être le cas, cela ne doit pas l'être sans des explications détaillées du Conseil communal.

Sans refaire ici toute l'histoire de ce terrain, il apparaît clairement que les estimations faites tant par le Conseil communal que par les anciens dirigeants du FC Villars étaient erronées du fait d'une analyse basée sur les données de l'époque, données qui ont pu changer (env. 5 ans) ou d'une volonté tenace de faire passer ce projet ? Nous laisserons à chacune et chacun le soin de se faire son propre avis.

Maintenant, il faut aller de l'avant et décharger les nouveaux dirigeants de cet héritage encombrant qui, si nous ne faisons rien, reviendra à coup sûr à chacune de nos séances de budget et de compte, créant ainsi un doute malsain vis à vis du FC Villars.

Nous tenons à rappeler ici l'importance sociale du FC Villars, comme d'ailleurs de tous les autres clubs sportifs de notre Commune. De très nombreux jeunes y trouvent une occupation, dans un cadre formateur tant sportif qu'éducatif.

Aussi, demandons-nous formellement au Conseil communal de se mettre à table avec les dirigeants du FC Villars de faire avec ceux-ci une analyse détaillée de la situation, incluant les nécessités du FC Villars et du FC Matran quant à l'occupation de ce terrain, de déterminer de manière objective les possibilités réelles et actuelles de location, sans effet négatif pour le FC Villars.

Nous demandons toute la transparence concernant ces discussions en présentant au Conseil général les résultats de cette analyse et les conclusions qui en seront tirées, au plus tard pour la discussion du budget 2019. Nous déposerons, tout soudain, un postulat allant dans ce sens.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions concernant le chapitre 3 au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. M. Dietrich, vous avez formulé le souhait que le Conseil communal se réunisse avec le FC Villars et le FC Matran, cela se fera. C'est tout à fait légitime que le Conseil général s'exprime sur ce sujet délicat par rapport à cette situation. Je peux vous affirmer que le message qui vous a été présenté en son temps notamment au sujet des unités occupées par le FC Villars et le FC Matran sont totalement respectées.

Nous avons un seul problème, celui du marketing et de la location de ce terrain. Nous avons deux sortes de location, une, durant la période de championnat et l'autre qui est purement location. Pour cette dernière, nous avons 242 unités pour le FC Villars, 153 unités pour le FC Matran et 92 unités pour les autres clubs qui sont venus s'entraîner.

Nous allons continuer à travailler dans la transparence et faire du marketing. Nous avons des personnes qui viennent du Canton de Vaud pour louer ce terrain mais il y a également beaucoup de concurrence.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Nous avons eu une discussion au sein de la Commission financière sur la problématique de la salle Mummenschanz.

Pour faire court, vous avez tous pris connaissance du communiqué de presse qui a été émis par la Préfecture, la Commune, la Fondation Nuithonie et Coriolis Infrastructure qui expliquait toute la problématique.

Il y a eu un décollement des supports de poutres qui a amené le Conseil communal à interdire l'utilisation de la salle. Un premier devis a été établi par une entreprise spécialisée en matière de bois et a chiffré à Fr. 350'000.00 la réparation de ces dommages en tenant compte de différentes variantes. Ce montant a été accepté par l'Assemblée des déléguées de Coriolis Infrastructure.

Cependant, pour effectuer ces travaux en toiture, il y a toute une série de travaux indispensables qui n'ont pas été chiffrés par cette entreprise puisque celle-ci n'est pas spécialisée dans les travaux de génie civil. Il faut notamment faire passer une grue dans la salle et la scène ne peut pas supporter le poids de cette grue pour les travaux qui doivent être

faits à la toiture. La variante choisie a aussi quelques inconvénients au niveau de l'utilisation de la salle d'où des travaux supplémentaires nécessaires.

Au final, tous ces travaux ont été évalués à Fr. 825'000.00 au lieu des Fr. 350'000.00 au départ. Cette dépense est absolument nécessaire pour pouvoir à nouveau utiliser la salle. Si nous avons parlé de ce sujet à la Commission financière, c'est que nous avons utilisé une disposition de la Loi sur les Communes (LCo) qui permet au Conseil communal de faire face à une dépense non prévue au budget et urgente sans passer par un message au Conseil général.

Même si le Conseil communal a la faculté de recourir à l'article 90 de la LCo, il a voulu en informer la Commission financière. Toutefois, je tiens à préciser que la Commune de Villars avancera les frais occasionnés par ces travaux et sera remboursée par Coriolis Infrastructures car la Commune est liée par une convention qui mentionne que les travaux de maintenance à l'exception des petits travaux usuels sont à la charge de Coriolis Infrastructures.

Le Préfet et le Comité de Coriolis Infrastructures sont parfaitement au courant de la situation. Le premier message concernant le montant de Fr. 350'000.00 a été validé par l'Assemblée des délégués. En septembre 2018, un deuxième message sera soumis à l'Assemblée des déléguées afin de valider la suite des travaux.

D'autre part, nous avons saisi cette occasion pour demander des subventions auprès de la Loterie Romande et du Canton pour ces travaux.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions pour ce chapitre 3 ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Pour rebondir sur les propos de M. Dietrich, je propose aussi de compléter le postulat qu'il prévoit de lancer en demandant l'analyse, par exemple, de la location de la salle des Rochettes où il manque 52 % des revenus budgétés, la salle de Villars-Vert où il manque 90 % des revenus budgétés par rapport aux comptes qui nous sont présentés et également des espaces publicitaires de la Commune où le manque est de 30 %. De cette façon, il y aurait une analyse globale sur toutes les locations.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je remercie M. Carrel pour ces précisions qui sont l'esquisse d'un début de réponse. Cela nous conforte de déposer un postulat car le but est de

faire une analyse complète de la situation. De savoir ce qui s'est passé, qu'est-ce que l'on décide et quelles sont les propositions finales que nous pouvons conclure avec le FC Villars ?

Encore une fois, je le répète et j'y tiens, le but est de décharger le FC Villars de ces historiques. A mon sens, la réponse est insuffisante d'où le dépôt d'un postulat.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au chapitre 4.

Chapitre 4 / Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante :

620.301.10 Traitement du personnel administratif

La Commission financière a pris note que la diminution de charges provient d'une sous-dotations temporaire au sein du secrétariat des Services techniques due au départ de plusieurs collaboratrices dont le remplacement ne s'est pas

fait dans l'immédiat. Selon les informations reçues, la situation est maintenant stabilisée.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

790.318 Frais d'études et de projets

La Commission financière note que le nombre d'études et projets entrepris en 2017 reste très limité par rapport au montant budgétisé. Les raisons (retards, reports) ont fait l'objet d'une explication à la Commission financière qui en a pris acte. La Commission financière a recommandé au Conseil communal d'affiner la liste des études et projets pour l'établissement du budget afin que cette dernière corresponde le mieux possible à ce qui se réalisera effectivement durant l'année.

720 Traitement des déchets

La Commission financière a pris note avec satisfaction que le taux de couverture a sensiblement augmenté puisqu'il atteint maintenant les 77% dus autant à une diminution des charges et qu'à une augmentation des recettes.

710.332 Amortissements complémentaires EU

La Commission financière a pris note que le montant figurant dans les comptes correspond aux investissements effectués conformément à ce qui a été prévu. Il a été confirmé à la Commission financière que le plan quinquennal est respecté et que notre réseau EU peut être considéré comme très bon.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 8 / Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

990.319 Dépenses non spécifiées

La Commission financière souhaite avoir des précisions sur l'attribution du montant de CHF 10'000.--.

900.400 Impôt revenu des personnes physiques

900.410 Impôt fortune des personnes morales

La Commission financière a été renseignée sur la méthode appliquée par le Service des finances dans son estimation des impôts, tenant compte de différents paramètres. Elle en a pris acte.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Au sujet du poste 990.319, dépenses non spécifiées. Il s'agit d'une étude que nous avons confiée à REPER. C'est sur la base de cette étude que nous avons donné un mandant de deux ans à REPER pour un travail social de rue. Ce montant n'a pas été prévu au budget 2017 car cet objet a été discuté dans le courant du mois d'avril 2017 soit après le budget 2017. Les signes que nous avons reçus au début 2017 par l'animation et la coordinatrice école-parents migrants sur des faits qui se sont produits, nous ont fait comprendre qu'il était urgent de réaliser une analyse de la situation au niveau de la jeunesse à Villars-sur-Glâne. C'est pour cela que le Conseil communal a décidé de mandater REPER afin d'établir cette analyse qui a abouti sur le mandat de REPER qui a été accepté lors du budget 2018.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2017.

Comptes des investissements 2017

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière a la remarque suivante :

940.503.01 Achat maison Franz Dober
La Commission financière a pris note que le montant de CHF 750'000.— va définitivement disparaître de ce poste, l'achat de cette propriété n'étant plus d'actualité.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons à l'examen des comptes par nature 2017.

Comptes de fonctionnement par nature 2017

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au dernier point, l'examen des comptes du bilan 2017.

Comptes du bilan 2017

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Y a-t-il une dernière intervention au sein de cet hémicycle ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2017 sont priés de le manifester par main levée.

Les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité des membres présents ce soir.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à la réorganisation et au déménagement de la bibliothèque communale

Mme Pascale Spicher, Présidente. Pour le bon ordre des débats au sujet de ce message, je précise que nous allons respecter l'art. 43, al. 1 et 4 de notre présent Règlement ; de même que l'art. 44. Ainsi, je vais donner la parole tout d'abord à la Commission financière, éventuellement à son rapporteur de la minorité, puis à la représentante du Conseil Communal ayant signé le message et ceci avant la discussion générale. C'est durant celle-ci que les membres du Conseil général pourront proposer une non-entrée en matière ou le renvoi du message. Des contre-propositions peuvent également être apportées.

Une fois que la Commission financière et le Conseil communal se seront exprimés, si une demande de non-entrée en matière est souhaitée par un membre du Conseil général, nous procéderons à son vote immédiat.

Par contre, si une demande de renvoi est faite, nous voterons sur l'objet même du renvoi qui doit faire l'objet de propositions de modifications indiquant les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter. Le Conseil communal peut en tout temps retirer son message. Est-ce que cette démarche appelle des demandes de précisions ? Cela ne semble pas être le cas, dès lors la parole est à la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière Lors de sa séance du 9 mai 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale en charge du dossier.

La Commission financière a pris note que le Conseil communal souhaitait un accord de principe pour la création d'une bibliothèque communale unique au sein du Centre commercial Fribourg-Sud.

Elle estime toutefois que le message qui lui est soumis est lacunaire, plusieurs éléments indispensables pour l'établissement d'un préavis financier faisant défaut.

Tout d'abord, la Commission s'étonne que la demande d'investissement soit soumise au Conseil général avant même la mise en œuvre de l'étude d'un montant de CHF 20'000.— déjà prévue au budget 2017 et reportée au budget 2018.

Cette étude semble pourtant nécessaire pour que le Conseil communal respectivement le Conseil général puissent faire un choix en disposant d'un comparatif chiffré détaillé des différentes variantes d'implantation comme par exemple le réaménagement de l'ancienne école du village, une nouvelle bibliothèque dans l'école du Platy ou dans le bâtiment du BSEV.

Cette réflexion s'imposait aussi pour mettre en lumière les différents aspects à prendre en compte pour chaque projet (coût de chaque variante, accessibilité, timing de réalisation, coût d'exploitation, extension des heures d'ouverture, dotation en personnel communal).

Cela étant, par ailleurs, il paraît nécessaire de disposer pour la solution retenue d'un plan de situation et d'un descriptif des aménagements prévus pour justifier l'évaluation des coûts annoncé, dans le message, avec une marge d'erreur de plus ou moins 15%.

En outre, compte tenu du fait que la location des locaux est garantie, en l'état, seulement pour 10 ans, il paraît plus approprié de prévoir un amortissement de 10 % au lieu de 15 %.

Pour finir, la Commission financière estime de manière générale qu'il est impératif d'impliquer non seulement les Services techniques mais aussi le Service des finances pour l'élaboration des messages.

Pour ces différents motifs, la Commission financière, à l'unanimité, estime ne pas être en mesure de se prononcer sur ce message.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est au Conseil communal, Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Mais quelle mouche a donc piqué le Conseil communal pour vous proposer le déménagement de la bibliothèque communale dans le centre commercial de Fribourg-Sud ?

Cette question, je suis certaine que la quasi-totalité des Conseillères et Conseillers généraux se l'est posée et sans trahir les délibérations du Conseil communal, mes collègues et moi-même, nous nous sommes posés exactement la même question.

En effet, l'origine de cette proposition ne vient pas du Conseil communal ou de moi-même mais est à rechercher du côté du Responsable de la bibliothèque et de l'une de ses collaboratrices. Pour clarifier les choses, c'est le Conseil communal qui a contacté la Coop et non pas l'inverse.

Le constat de départ a été que la situation actuelle (1 bibliothèque sur 3 sites, la bibliothèque communale, celle de Cormanon et de Villars-Vert) est déjà problématique dans la gestion du personnel et dans le manque de synergie pour l'acquisition des documents, en particulier pour les livres jeunesse. S'agissant plus particulièrement de la bibliothèque communale, celle-ci est exiguë, plus adéquate pour répondre aux besoins actuels d'une bibliothèque moderne, car il manque des espaces de travail, des bureaux pour les bibliothécaires, des places d'étude et des locaux de stockage. Il y a donc déjà une certaine urgence à agir. Cette situation difficile ne pourra pas perdurer avec l'ouverture de l'école du Platy.

En effet, dans les conditions actuelles, la bibliothèque communale ne pourra pas accueillir les élèves des écoles du Platy et des Rochettes, les locaux ne permettant pas d'accueillir deux classes en même temps et en raison du manque de documents destinés aux enfants et à la jeunesse.

Le Conseil communal a donc étudié plusieurs variantes :

- intégrer une bibliothèque dans le bâtiment communal. Le Conseil communal avait envisagé de construire dans la région de Cormanon mais ce projet a été abandonné par l'achat du bâtiment communal actuel ;
- installer la bibliothèque au 2^{ème} étage de l'administration actuelle étant donné que le locataire est parti. D'un point de vue rationnel, ces locaux sont dédiés aux Services techniques. De plus, le Conseil communal estimait problématique d'avoir du public présent dans les locaux de l'administration communale à la fois pendant les heures d'ouverture et de fermeture de l'administration ainsi que le samedi ;

- installer la bibliothèque au BSEV, après le départ des Services techniques. Les locaux ne sont pas adéquats et formés de petits bureaux. De plus la localisation du bâtiment en zone industrielle a été jugée peu opportune. Depuis, les locaux ont trouvé un locataire ;
- construire une bibliothèque dans le quartier du Platy afin de desservir les écoles de Cormanon, du Platy et des Rochettes. Cette solution n'a pas été retenue à cause du manque de place sur le lieu en raison des constructions déjà faites ou à venir comme la piscine ou un éventuel CO. Je précise que la construction d'une bibliothèque dans le CO n'a pas été étudiée en raison des incertitudes liées à ce projet et des délais (10/15 ans). Dans ce cadre-là, la location pourrait être une bonne solution transitoire ;
- agrandir la bibliothèque communale en utilisant tout le bâtiment ;
- louer une surface dans le centre commercial Fribourg-Sud.

Après moult tergiversations, analyses et rapports, il apparaît toutefois que cette dernière solution est la meilleure, en raison de l'emplacement et du caractère central de Fribourg-Sud qui permet :

- d'ouvrir la bibliothèque de manière prolongée, sans que les animations faites pour les écoles empêchent le public de se rendre à la bibliothèque ;
- de bénéficier d'une bibliothèque moderne, attractive, qui réponde aux normes en vigueur dans ce domaine ;
- de créer un espace d'un seul tenant et de plain-pied ;
- et enfin de contenir les coûts, notamment en matière de dotation en personnel.

L'élément déclencheur de la réflexion du Conseil communal a été la localisation et le caractère central de l'offre de Fribourg-Sud.

En effet, comme expliqué dans le message, la tendance actuelle est le rapprochement des bibliothèques des lieux où la population se rend. Une bibliothèque n'est plus un lieu caché, presque secret, où seuls des initiés se rendent à des horaires confidentiels et limités. Les bibliothèques du 21^{ème} siècle sont des lieux ouverts qui vont à la rencontre de leurs lecteurs dans des lieux fréquentés, comme les centres villes ou les centres commerciaux. Ce sont des

lieux où il est non seulement possible d'emprunter des livres, mais aussi de les lire sur place, tout comme les journaux, le cas échéant en buvant un café. Une bibliothèque digne de ce nom doit également disposer d'espaces d'étude et de détente.

La localisation d'une bibliothèque dans un centre commercial a pour objectif d'inciter les gens, qui ne sont pas forcément venus avec ce but, à rentrer dans la bibliothèque, ne serait-ce que pour y trouver un endroit calme et agréable dans la frénésie des achats ! C'est aussi une façon d'amener un peu de culture dans un espace qui, à priori, n'est pas destiné à cela.

Cette bibliothèque répondra à trois objectifs :

- offrir l'ensemble des services liés à une offre de lecture publique tout en faisant office de médiathèque s'adressant à toute la population de la région avec les nécessités de prévoir des besoins pour 20'000 habitants ;
- accueillir l'ensemble des classes du cercle scolaire ;
- être un authentique 3^{ème} lieu de vie, d'échange et de savoir, un lieu d'étude ou de loisir qui s'ajoute au domicile et au lieu de travail ;

J'aimerais encore vous projeter au beamer quelques informations complémentaires.

Comme vous pouvez le voir à l'écran, il y a la carte de Villars-sur-Glâne avec l'emplacement des écoles des Rochettes, de Cormanon, de Villars-Vert ainsi que celle du Platy. Vous pouvez également voir l'emplacement actuel de la bibliothèque communale et le projet de Fribourg-Sud. Vous pouvez constater que le projet de la nouvelle bibliothèque est très proche de Villars-Vert, assez proche de Cormanon en passant par le bois. L'école des Rochettes aura un chemin à faire légèrement plus long et pour l'école du Platy, l'idée est d'utiliser les bus de la ligne 11. Tout le quartier des Daillettes, qui est actuellement très loin de la bibliothèque communale, les quartiers de Villars-Vert et de Cormanon se rapprochent de la nouvelle bibliothèque.

Voici quelques photos de bibliothèques qui sont établies dans des centres commerciaux comme celle de Séoul en Corée du Sud, une autre dans une banlieue de Helsinki puis vous avez le plan d'un centre commercial où se trouve une bibliothèque avec son entrée séparée du centre commercial.

Ici, vous avez le hall de réception de notre bibliothèque communale et en comparatif les réceptions d'autres bibliothèques qui sont beaucoup plus espacées. L'espace adulte avec un resserrement des rayons pour caser tous les livres avec, en comparaison, toujours d'autres bibliothèques avec plus d'espace. Il en va de même pour l'espace enfants, l'espace de détente et de travail ainsi que l'espace de travail des bibliothécaires, notamment le bureau de M. Bouverat qui fait 6 m². L'espace logistique où tous les livres sont réceptionnés se trouve dans les toilettes handicapées du bâtiment. Vous pouvez voir ici la différence avec des bureaux spacieux et fonctionnels.

S'agissant de la rénovation de la bibliothèque communale, il est soumis au PAD du quartier Vorlet. Vous pouvez voir à l'écran l'espace constructible en fonction de ce PAD. Les Services techniques ont établi un projet d'agrandissement du rez-de-chaussée et du sous-sol où toutes salles sont actuellement occupées par le Conservatoire. Les espaces sur ces deux étages ne sont pas très homogènes. Il y a également encore la possibilité d'utiliser les salles qui se trouvent dans les étages du bâtiment.

En bas de page, vous pouvez voir le plan du projet de la nouvelle bibliothèque qui a été établi par le bureau d'architecte (a-rr) qui a fait le budget sur la base d'un cahier des charges élaboré par M. Bouverat. Le projet de l'architecte ne vous a pas été soumis car il a été fait uniquement dans le but d'établir le budget, n'est pas abouti, cela aurait pu prêter à confusion.

S'agissant du budget pour ce projet, nous avons un montant de Fr. 8'000.00 pour les travaux préparatoires, Fr. 830'000.00 pour les aménagements intérieurs, le mobilier représente un montant de Fr. 26'000.00. Avec les honoraires de l'architecte, les frais et débours ; cela représente un total de Fr. 1'095'528.00.

Pour l'agrandissement et la rénovation de la bibliothèque communale, les Service techniques ont estimé ce projet à environ 4 millions de francs avec un coût annuel de Fr. 369'450.00 pour l'amortissement, les charges et frais de fonctionnement qui nécessitent une dotation supplémentaire en personnel de 3.2 EPT pour 22 heures d'ouverture par semaine.

Concernant le projet de Fribourg-Sud, l'amortissement a été estimé par le Service des finances à 6 % dans la mesure où le bail est garanti pour une durée de 10 ans. Au cas où le bail se terminerait à ce moment-là, il y a la possibilité de vendre ou de réutiliser le matériel ailleurs. Il y a également les frais de location, les charges ainsi que les frais de fonctionnement pour un montant total de Fr. 343'000.00 avec le maintien de la dotation en personnel de 2,8 EPT pour 40 heures d'ouverture par semaine.

Pour terminer, le dernier tableau concerne les arguments qui ont pesé sur la décision du Conseil communal pour vous proposer le projet de Fribourg-Sud.

A savoir que la bibliothèque communale actuelle est excentrée contrairement au projet Fribourg-Sud. La rénovation de la bibliothèque communale maintiendrait les bibliothèques de Villars-Vert et de Cormanon. Alors que le projet Fribourg-Sud ne maintiendrait pas les deux bibliothèques scolaires en sachant que l'offre pour les écoles sera maintenue. Les heures d'ouverture au public de la bibliothèque communale sont limitées par rapport au projet Fribourg-Sud.

Les coûts de rénovation sont toujours difficiles à estimer alors que le devis pour le nouveau projet est précis. A la bibliothèque communale, nous aurons un bâtiment sur plusieurs étages peu fonctionnel alors que le nouveau projet prévoit un bâtiment de plain-pied avec la possibilité de créer des espaces diversifiés.

L'aménagement de la bibliothèque communale et l'utilisation de tout le bâtiment pour la bibliothèque fait disparaître les salles destinées au Conservatoire ainsi que les salles de réunion qui sont très utilisées par les habitants de la Commune ainsi que les partis politiques. Cela nécessitera également de trouver un autre endroit pour la bibliothèque durant les travaux de rénovation.

La location est neutre car chacun a son point de vue sur cette question. La location permet d'avoir de la souplesse en cas de fusion ou la création d'autres bibliothèques.

Avant d'aborder les aspects financiers du projet, j'aimerais préciser ce qui suit :

- L'estimation de l'investissement à faire en cas de location a été élaborée gracieusement par le bureau d'architectes (a-rr), mandataire du Centre commercial COOP. Ce bureau a l'habitude de ce genre d'installations, puisqu'il a réalisé plusieurs magasins Payot. Les Services techniques ont eu du mal à trouver un bureau d'architecte qui a de l'expérience dans ce domaine. Nous avons choisi celui-ci car travaillent, dans ce bureau, des personnes avec des profils professionnels différents, qui peuvent nous aider à trouver des réponses aux problèmes d'aménagement intérieur, des couleurs, de la signalétique, de la lumière et des cheminements.

- L'estimation du coût de rénovation de la bibliothèque communale a été faite sur la base de l'expérience en la matière par les Services techniques et ne prend pas en compte les éventuelles «surprises» liées à la rénovation d'un bâtiment ancien.
- Le montant de Fr. 20'000.- prévu au compte 300.318.10 pour la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque n'a pas été utilisé.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Etant donné les nouveaux éléments apportés par Mme Dénervaud, le Bureau du Conseil général prononce une interruption de séance de 10 minutes. La discussion générale devra prendre en considération ces nouveaux éléments. Je vous laisse refaire vos messages de groupe.

La séance est interrompue de 21h07 à 21h17.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est au Conseil général pour la discussion générale pour laquelle je vous demande de donner pour le moment uniquement l'avis des groupes. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 16 mai 2018, le groupe socialiste a analysé le message concernant la réorganisation et le déménagement de la bibliothèque communale. A une majorité, il s'est prononcé pour une non-entrée en matière de ce message. Je vais vous en donner les raisons.

Premièrement, nous sommes bien conscients qu'une rationalisation de la bibliothèque sur un seul site est un avantage non négligeable. Il apparaît clairement qu'un projet d'agrandissement sur l'actuel site de l'ancienne école représente moult difficultés, surtout que le bâtiment est protégé, d'où des frais conséquents. Toutefois, l'endroit est historiquement connu de l'ensemble de la population et l'abandonner n'est pas chose aussi aisée qu'il y paraît.

Deuxièmement, ce message est lacunaire en bien des points. L'aspect financier n'est pas suffisamment développé, les contours du projet sont flous, sans compter que ni la Commission d'aménagement, ni les enseignants n'ont été consultés. Ce qui peut paraître étrange, dans la mesure où justement ce sont eux qui vont être les principaux utilisateurs de la bibliothèque avec leurs classes bien évidemment. D'ailleurs à ce propos, les échos montrent qu'ils sont peu favorables à la solution que ce message souhaite nous délivrer. Nombre d'entre eux, tout comme les parents, pensent qu'une installation dans le centre commercial va créer une situation contraire à ce qui est souhaité par le projet. Il est effectivement à craindre une

réduction de l'accès à la lecture pour les élèves, dans la mesure où il faudra dorénavant prévoir un accompagnant pour se rendre à la bibliothèque, vu la dangerosité de la route qui y mène.

Et justement voilà un autre point négatif de ce projet : la route et le flot ininterrompu de voitures qui se jettent sur le carrefour de Belle-Croix. Souhaitez-vous vraiment voir les enfants au milieu de cette circulation ? Je n'ose imaginer ce qui pourrait se passer quand l'un ou l'autre manifesterait l'idée, légitime avouons-le, de se rendre à la bibliothèque en vélo.

Et que penser de l'endroit choisi ? Un centre commercial. Un lieu de passage certes, mais la grande fréquentation hétéroclite où se côtoient des gens de toute sorte. Est-ce vraiment dans ce genre d'endroit que nous voulons placer une bibliothèque ? Certes, les temps ont changé, tout comme les bibliothèques. Ouvrir notre bibliothèque communale dans un centre commercial permettrait d'accroître les horaires d'ouverture, d'avoir plus d'espace, problème oh combien récurrent de tout établissement de ce type, rapprocherait Villars-Vert de ladite bibliothèque, offrirait une position plus centrale à l'institution, plus accessible aussi. Oui, cela résoudrait bien des problèmes, mais à quel prix ? Désormais la Commune serait locataire, alors qu'au moment d'acquérir un bâtiment administratif, le Conseil communal disait ne plus vouloir l'être. Voilà qu'au contraire on nous engage pour 5 ans, dans un bail renouvelable pour 5 ans supplémentaires. 10 ans de location, 1,1 millions d'investissement dans les locaux. Et après ? Et si le bail n'est pas renouvelé ? Que se passera-t-il ? Un autre déménagement ? Croyez-moi, pour l'avoir vécu, un déménagement de bibliothèque est une épreuve particulièrement difficile qui nécessite des compétences logistiques de premier ordre. De toute manière, ce n'est pas sur 10 ans que l'on prévoit une bibliothèque. C'est sur un terme beaucoup plus long. 25 ans constituent une période plus idéale.

Alors, certes on pourrait toujours arguer que ce message n'est rien de plus qu'une décision de principe, qu'une étude plus sérieuse va être menée par la suite. Non, c'est un investissement à moyen terme. Un investissement qui a un coût.

Nous tenons tout de même à relever le travail fantastique accompli par le Responsable de la bibliothèque et ses employées. Ce n'est pas cela qui est remis en cause. Le groupe socialiste est d'avis que la Commune est capable de proposer une bibliothèque adaptée aux besoins de la population. Elle doit toutefois s'en donner les moyens et pour ce faire, elle doit procéder à une étude faite dans les règles de l'art afin de proposer un projet sur le long terme et adapté à notre Commune et nos écoles. Le Conseil général doit pouvoir décider en connaissance de cause.

Mme Pascale Spicher, Présidente. A titre informatif, la demande de non-entrée en matière sera votée dès que tous les groupes se seront exprimés dans cette discussion qui se veut générale. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe Verts-PCS a longuement discuté du message qui nous est soumis ce soir. Il soulève une thématique qui nous tient à cœur : l'accès à la culture. Nous saluons l'audace du Conseil communal de nous soumettre une solution qui peut être considérée comme créative et novatrice.

En l'état néanmoins, nous demandons le renvoi du message, car il soulève des questions de fond liées à divers éléments qui ne sont pas tous abordés dans le message.

L'idée de rapprocher la bibliothèque des citoyens dans une approche transgénérationnelle en l'intégrant dans un lieu fréquenté est hardie et mérite qu'on s'y attarde. Des exemples apparemment réussis existent déjà à Marly et dans d'autres communes extérieures à notre Canton.

Même intégrée dans un centre commercial pour réaliser sa mission, la bibliothèque pourrait se développer dans le sens d'une maison de la culture ou d'un centre de quartier. Si l'on va dans ce sens, il faut par contre pousser la réflexion plus loin. De là trois questions auxquelles nous n'avons pour l'instant que des réponses partielles :

1. Faut-il une bibliothèque centralisée ou décentralisée, et pour quels publics ?

Si la centralisation ne devrait pas poser de problème pour les adultes et les adolescents, il n'en est pas de même pour les enfants, spécialement pour ceux qui doivent pas mal se débrouiller seuls. Il s'avère en effet que la proximité que vivent depuis des décennies les écoliers à Villars Vert et de Cormanon leur est bénéfique. Aussi modeste soit-elle, une offre de proximité facilement accessible à tous sans passer par les parents ou des accompagnants s'avère performante.

De là une suggestion pour alléger une centralisation pure et dure : une antenne mobile, un bibliobus, qui garantirait des présences régulières sur chaque site.

2. Qu'en est-il des prestations offertes ?

L'univers du livre est en pleine mutation. Dans ce sens ne faut-il pas intégrer le monde digital dans la bibliothèque ? L'offre pourrait être enrichie par la location de livres numériques, de liseuses et, pourquoi pas, de musique, de films et de jeux.

Nous avons encore imaginé d'autres prestations possibles :

- Mettre à disposition des imprimantes 3D en libre accès.
- Dégager un espace pour réparer des objets au lieu de les jeter ? (Repair café)

Si le projet de la bibliothèque devait évoluer dans le sens d'une offre novatrice avec plus de facettes, l'emplacement et la surface prévue sont-ils adéquats ?

3. Qu'en est-il des synergies potentielles ? Plusieurs pistes sont à creuser.

Qu'en est-il de la ludothèque. Ne peut-on pas l'intégrer au même lieu ?

Quels seraient les liens potentiels ou les complémentarités avec un éventuel nouveau CO ?

Et enfin, en lien avec l'actuel processus de fusion, quelles sont les complémentarités avec les offres des autres communes ?

Face à toutes ces interrogations, nous demandons de renvoyer le présent message. Nous suggérons au Conseil communal d'approfondir les diverses questions et réflexions de ce soir en mettant sur pied au plus tôt une commission ad hoc composée en tous cas de deux acteurs incontournables : des représentants des bibliothécaires et des enseignants.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa séance préparatoire du 15 mai 2018, le groupe PDC a débattu de la réorganisation et du déménagement de la bibliothèque communale.

Premièrement, le groupe regrette que le Conseil communal ne reconnaisse le besoin de nouveaux locaux pour la bibliothèque que maintenant, alors qu'ils auraient pu être intégrés dans le projet de la nouvelle école du Platy.

Il regrette également une certaine notion d'urgence ressentie dans ce message. En effet, il semblerait que les promoteurs de la transformation du centre commercial exigent une réponse rapide.

L'idée même d'intégrer la bibliothèque communale dans un centre commercial a été longuement débattue. D'un côté, intégrer un espace de découvertes et de connaissances dans un temple dédié à la consommation, nous semble peu adapté, en particulier en raison de la

nature scolaire de la bibliothèque. Cependant, d'un autre point de vue, dans le contexte actuel de société de consommation, l'idée d'amener les livres dans les lieux fréquentés par nos concitoyens peut être séduisante ; après les courses du samedi matin, un petit tour à la bibliothèque pour m'instruire... Pourquoi pas ? Ou d'y laisser ses enfants pendant les achats : servir de garderie, pourrait-ce être une nouvelle mission de la bibliothèque communale ? Une question de fond que nous devons nous poser ce soir.

Selon des informations données lors de notre séance de groupe, la variante rénovation/agrandissement de l'ancienne école conditionnerait la perte de salles de réunion nécessaires à la Commune et au Conservatoire. Cet argument n'a pas convaincu notre groupe. Soyons fou, un projet de rénovation et d'agrandissement de l'ancienne école pourrait non seulement abriter une nouvelle bibliothèque communale, mais également offrir des locaux tout neufs accessibles aisément pour les personnes à mobilité réduite par un nouvel ascenseur, tant pour le Conservatoire que pour des expositions.

En plus de cette question presque philosophique, nous devons nous déterminer sur le principe de centralisation de la bibliothèque. Le groupe reconnaît un intérêt économique à regrouper les 3 bibliothèques sur un seul site, élément qui permettrait également, selon le message, d'offrir des heures d'ouvertures plus importantes.

Cependant, la centralisation de la bibliothèque présente un revers de la médaille non négligeable, des déplacements importants pour les enfants des 4 écoles. En particulier, les élèves des écoles de Cormanon et de Villars-Vert devront traverser ou cheminer le long de routes principales avec le trafic le plus élevé du Canton.

Enfin, même si le message semble à première vue très étoffée, le groupe PDC estime le volet financier plutôt maigre. Les travaux à faire à la charge de la Commune sont vaguement énumérés dans une liste. Cependant aucune information n'est donnée concernant la répartition des 1,1 millions sur les différents postes. Quelle part du montant est attribuée à l'achat du mobilier ou est-ce qu'il y aura encore des frais d'architecte pour la planification de l'aménagement des locaux ? D'ailleurs, concernant les locaux, nous n'avons aucune information sur leur emplacement dans le bâtiment du centre commercial ni la façon dont ils seront aménagés.

Le Conseil communal nous demande d'accepter un projet « clé-en-main », crédit d'étude et de construction, sans savoir ce qui sera fait dans le détail. Le groupe PDC n'apprécie guère cette façon de procéder.

Enfin, le fait que la Commission financière n'émet aucun préavis pour une dépense de plus d'un million de francs nous laisse très perplexe.

Par conséquent, à la vue du nombre de points d'interrogations évoqués, la majorité du groupe PDC vous demande de renvoyer ce message, mais non sans orienter le Conseil communal sur les questions de fond évoquées, soit 1) le principe de la centralisation sur un site et 2) l'intégration d'une bibliothèque scolaire/publique dans un espace commercial.

En cas de renvoi, nous demandons de compléter le message avec une variante rénovation/agrandissement de notre bibliothèque communale actuelle avec un projet concret.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Lors de sa séance du 16 mai dernier, le groupe PLR-PVL a débattu du message relatif à la réorganisation et au déménagement de la bibliothèque communale et s'est prononcé pour une non-entrée en matière.

Je ne vais pas revenir sur tous les arguments que les autres collègues ont déjà cités avec lesquels nous sommes tout à fait en accord mais juste revenir sur quelques points.

Pour nous, une bibliothèque scolaire est un élément essentiel pour la vie de nos écoles. Il ne faut pas oublier qu'une bibliothèque est souvent l'unique accès aux livres pour nos enfants.

Le maintien de la bibliothèque de Villars-Vert et de Cormanon est indispensable pour nos enfants et le corps enseignant. D'autre part, il nous semble également que le coût engendré par la rénovation du bâtiment de l'ancienne école est exorbitant. Nous vous demandons donc une étude pour créer un centre culturel sur le lieu de l'ancienne école. Nous nous posons également la question de savoir ce qu'advierait le bâtiment de la bibliothèque communale en cas de déménagement.

Au vu de ces arguments et ceux des autres groupes, le groupe PLR-PVL a décidé de ne pas entrer en matière sur ce message.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Etant donné que la discussion générale est terminée, je redonne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je demande une interruption de séance afin que le Conseil communal puisse se concerter sur ce message.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je vous accorde une interruption de 5 minutes.

La séance est interrompue de 21h30 à 21h35

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je donne la parole à Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je voudrais tout d'abord remercier les Conseillers généraux pour le débat. Le Conseil communal prend note de toutes les remarques faites par les différents groupes où il y a une demande que quelque chose se fasse pour la bibliothèque communale, ce qui est positif. Il retient également la proposition de constitution d'un groupe de travail. Dans ces conditions, le Conseil communal retire son message et ne le soumet pas à votre vote.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Ce qui est certain c'est que nous tenons toutes et tous à la bibliothèque communale et à ses succursales dans les écoles. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Rapport de gestion 2017

Mme Pascale Spicher, Présidente. Le Rapport de gestion est un document qui abonde en communications sur les différents dicastères et services de la Commune. Il témoigne de tous les faits relevant de l'année écoulée de manière factuelle et détaillée. Il permet de nous rendre compte, à posteriori, de l'ampleur du travail accompli dans notre Commune.

Cette édition 2017 du Rapport de gestion est particulièrement instructive. Je saisis cette occasion pour en remercier les auteurs, tant il est vrai que la rédaction d'un tel document est toujours un travail minutieux au tant que fastidieux.

Ce rapport vous a été transmis à titre informatif mais il n'est pas soumis à un vote. Vous avez néanmoins la possibilité de vous prononcer sur le rapport de gestion du Conseil communal. Dans ce sens, j'ouvre la discussion. A qui puis-je donner la parole ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Page 24, « Commission des services techniques, Environnement et Energie », j'ai vu 2 séances. J'ai cru tomber de ma chaise. Je ne sais pas si c'est une erreur ou pas car en page 57 « achats de bandes dessinées pour Villars-Vert », j'ai lu 2'170 bandes dessinées achetées. Je me suis dit woaw ! Ils ont vraiment de la chance à Villars-Vert ! En fait, il y a un 2 de trop, le total est 170 et non pas 2'170.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions sur ce rapport de gestion ? Tel n'est pas le cas, nous passons au point 5.

5. Postulat n° 017 déposé par M. Ian Peiry (PLR) concernant l'encouragement au bilinguisme (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

Mme Pascale Spicher, Présidente. Le Bureau ayant jugé formellement la recevabilité de ce postulat, la parole est aux auteurs du postulat s'ils souhaitent le commenter. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. L'art 12 al. 2 de la Loi sur la scolarité obligatoire (LS) stipule : *« Afin de tirer profit de la situation privilégiée due à la présence de deux langues nationales dans le Canton, le Conseil d'État met en œuvre des dispositifs particuliers pour favoriser le bilinguisme dès la première année de scolarisation ».*

Au premier alinéa du même article, l'État s'engage à *« promouvoir l'apprentissage approfondi des langues, via la mise en œuvre de dispositifs particuliers pour favoriser le bilinguisme ».* Mieux encore : récemment dans une réponse au Grand Conseil, le Conseil d'Etat s'est dit prêt à favoriser l'enseignement par immersion au degré primaire, « de manière ciblée », et ce dès la 1^{ère} année enfantine.

Et c'est là que notre Commune a l'opportunité de se profiler. L'ouverture d'une quatrième école à Villars-sur-Glâne est ainsi « LA » belle occasion de favoriser l'apprentissage de l'allemand. En effet il y aura, avec une nouvelle dynamique dans les écoles de la Commune, des salles de classe libres et surtout un engagement conséquent d'enseignantes et d'enseignants.

La Commune de Villars-sur-Glâne doit pouvoir développer cette richesse du bilinguisme dans les écoles, comme elle a su le faire via l'éducation physique par l'intermédiaire d'enseignants spécifiques qui soutiennent de manières diverses les titulaires.

Nous invitons ainsi le Conseil Communal à étudier « TOUTES » les possibilités qui pourraient être mises en place, en accord et en collaboration avec la DICS, bien entendu, afin de promouvoir l'apprentissage de la langue partenaire sur le territoire communal. Pour ce faire, quelques pistes :

- engagement d'une/un responsable d'établissement germanophone pour la nouvelle école ;
- engagement d'enseignant/e/s germanophones (titulaires ou non) ;
- étudier la possibilité d'un « échange linguistique » entre enseignant/e/s d'autres cercles scolaires germanophones ;
- mise en place de leçons spécifiques par immersion (ACM, ACT, éducation physique, etc.) ;
- création d'une ou plusieurs classes bilingues ;
- étude et mise en place de synergies avec la FOSF (École Libre Publique Fribourg).

Vous le voyez, des pistes et des solutions existent. Même si le Conseil Communal ne se dit pas compétent en la matière, nous estimons qu'il peut tout à fait étudier la mise en place de conditions cadres favorables à l'apprentissage de l'allemand sur le territoire communal.

Les six cosignataires Mmes Irene Bernhard, Katharina Buchs et MM. Marc Buntschu, Dimitri Küttel, Nicolas Schmidt et votre rapporteur vous proposent ainsi d'accepter la transmission de ce postulat à notre Exécutif.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. En préambule, je réitère les explications que je vous ai données lors de la dernière séance du Conseil général, soit celle du 15 mars 2018. A savoir que, malheureusement, les communes ne sont pas compétentes pour déterminer le contenu de ce qui se fait en classe. Ces compétences sont du ressort exclusif du corps enseignant qui ne fait pas partie du personnel communal mais cantonal et qui est soumis à la Loi sur le personnel de l'Etat dépendant de leur inspecteur et de la DICS. Nous ne pouvons pas leur donner des instructions.

Anticipant le postulat de M. Peiry et des cosignataires, le Service des écoles a demandé des renseignements à M. Bouquet qui est le Chef de service adjoint du Service de l'enseignement obligatoire de langue française car M. Pochon, Chef de service des écoles et moi-même avons trouvé que faire un cercle scolaire bilingue au Platy serait une bonne idée.

M. Bouquet a « douché » nos espoirs en nous informant clairement que ce n'était pas du tout du ressort de notre Commune et que cela dépendait exclusivement du corps enseignant qui est engagé par les Responsables d'établissement qui sont engagés par la DICS. La Commune n'a donc pas de marge de manœuvre en ce qui concerne l'engagement du personnel enseignant.

S'agissant des autres propositions, d'échange linguistique, d'enseignement par immersion comme dans le cadre de l'ACM, ACT, le Conseil communal peut évidemment soutenir ces projets s'ils sont proposés par le corps enseignant.

Depuis des années, nous offrons à nos élèves des cours d'allemand extrascolaires qui ont été fréquentés par 77 enfants en 2017 comme cela figure dans le rapport de gestion, ce qui représente environ le 10 % des effectifs de 4^H à la 8^H.

Le Conseil communal étudiera ce qu'il peut faire pour promouvoir le bilinguisme dans le cadre de ses compétences et il étudiera également ce qui se fait dans les autres cercles scolaires. Si les enseignants émettent des propositions, le Conseil communal les étudiera avec attention.

Mme Pascale Spicher, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. L'apprentissage des langues à l'école a laissé des traces chez nous tous. Souvent, malheureusement, ce sont des traces de souvenirs de cours sans fin au lieu de souvenirs sans fin des traces des cours.

Loin de moi de vouloir critiquer les méthodes d'apprentissage, je ne suis pas compétent en la matière, les enseignantes, elles sont compétentes et engagées. L'enseignement de la langue n'est pas non plus de la compétence de la Commune. Alors pourquoi ce postulat ?

Les langues sont des clés ouvrant les portes vers la culture. Elles permettent de s'ouvrir au monde et de trouver sa place, également sa place de travail. L'apprentissage des langues est donc de première importance et même si la Commune n'est pas en première ligne en matière d'enseignement des langues, nous pouvons avec courage et créativité faire avancer l'enseignement.

A Villars-sur-Glâne, nous avons la chance d'être proche de la frontière des langues. Malheureusement, cependant, au niveau de l'école nous ne profitons que très peu de cette proximité. Avec l'Ecole Libre Publique, nous avons une école partenaire de langue allemande.

Des enseignants germanophones avec de bonnes connaissances du français vivent proches de nous. Pouvons-nous en tirer profit ? Ce postulat demande au Conseil Communal d'y réfléchir.

Nous sommes loin de classes bilingues comme elles existent à Morat. Mais pourquoi ne pas engager pour les travaux manuels un enseignant qui parle l'allemand ? Si la Commune ne peut pas procéder à ces engagements, elle peut discuter avec les Responsables d'établissement et proposer certains encouragements financiers. Pourquoi ne pas engager des enseignantes bilingues pour des remplacements ? Des sorties ou des spectacles pourraient être organisés conjointement entre des classes de l'ELP et des écoles de la Commune. Apprendre la langue en côtoyant des enfants du même âge ou en faisant de la couture en allemand laissera peut-être des traces indélébiles de la langue et des personnes qui la parlent.

Voilà des exemples de mesures de compétence de la Commune. Des mesures qui permettront de remplacer un apprentissage embêtant par un apprentissage en béton.

C'est dans ce sens que le groupe des Verts-PCS soutient ce postulat et vous encourage à faire de même.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Merci M Schmidt, votre prose poétique n'a d'égale que la richesse de votre combat sur le bilinguisme. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère générale. Le groupe socialiste a examiné ce postulat avec attention. Il a pris connaissance de la compétence du Canton quasi exclusive en la matière.

Il estime toutefois que c'est une bonne idée et va soutenir ce postulat en proposant que l'on analyse aussi la compétence de la Commune et ce qui peut se faire au point de vue extrascolaire comme une activité extrascolaire en allemand.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Mme Vorlet.

Mme Martine Vorlet, Conseillère générale. Je me pose la question par rapport à ce qui n'est pas du ressort de la Commune. La première mesure ne serait-il pas de contacter M. Siggen et lui expliquer que le Conseil général souhaite entrée en matière et voir directement avec le Conseil d'Etat si nous pouvons faire quelque chose !

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je remercie Mme Vorlet pour sa proposition mais l'école est régie par une loi, respectivement un règlement et tout Conseiller d'Etat, respectivement M. Siggen, doit veiller à ce que cette loi soit appliquée et respectée. Il ne faut pas que le Conseil général soit déçu ou frustré car le cas échéant, le Conseil communal n'aura pas beaucoup de réponses à apporter à ce postulat.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Si j'ai bien compris tous les échelons de la politique cantonale, c'est aux députés qu'il faut que l'on s'adresse. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Le Conseil communal dit qu'il n'est pas en mesure de donner des instructions au corps enseignant. Ceci nous l'avons compris mais personne ne demande à la Commune de donner des instructions. Ce qu'on demande c'est de contacter le corps enseignant pour demander s'il y a la volonté pour établir plus d'activités bilingues et demander ce dont ils ont besoin. C'est à la Commune de discuter avec le Conseil d'Etat pour regarder comment satisfaire les besoins du corps enseignant.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous avons 4 députés parmi nous. Etant donné que la députation a des outils à sa disposition, nous suggérons à nos quatre députés d'intervenir avec un outil adéquat dans le cadre du Grand Conseil.

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je vous informe qu'il y a cinq députés sur le territoire de la Commune de Villars-sur-Glâne. Il s'agit de M. Jean-Daniel Wicht. Etant donné qu'il y a cinq députés villarois, je suggère de former un groupe pour faire pression auprès du Conseil d'Etat dans le cadre du Grand Conseil.

Je voulais simplement demander s'il était possible, étant donné le travail qui attend le Conseil communal, respectivement Mme Dénervaud, de directement voter une prolongation du délai. Car dans six mois, il y aura soit une demande de prolongation de délai soit une étude qui ne sera pas complète et nous serons déçus. Sur un sujet aussi important, je pense qu'il faut accorder le temps nécessaire à la réalisation de cette étude.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je demande aux auteurs du postulat s'ils veulent voter d'emblée une prolongation de délai ? M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Je ne suis pas favorable à une prolongation du délai car nous avons eu plusieurs discussions avec de nombreux parents d'élèves scolarisés à l'Ecole libre publique. Pour rassurer le Conseil communal et Mme Dénervaud, nous donnerons volontiers un coup de main en créant, par exemple, un groupe de travail puis en présentant des propositions au Conseil communal afin de respecter les six mois de délai.

Mme Pascale Spicher, Présidente. De toute manière, le Bureau qui est beaucoup plus intelligent que moi, me dit que nous ne pouvons pas voter directement une prolongation de délai. Dès lors, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission au Conseil communal du postulat n° 017 déposé par M. Ian Peiry concernant l'encouragement au bilinguisme sont priés de le manifester par main levée.

La transmission du postulat N°17 au Conseil communal est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Demande de prolongation pour le postulat n° 015 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) et M. Alexandre Dupasquier (PVL) concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation par les services techniques communaux

Mme Pascale Spicher, Présidente. M. Alexandre Dupasquier et moi-même sommes d'accord que le délai de ce postulat soit prolongé et demandons une explication. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. La raison est que nous sommes privés de la Responsable des ressources humaines qui est actuellement en congé maladie depuis le début de l'année.

Nous avons pallié au plus pressé et n'avons pas pu examiner avec toute l'énergie voulue ce postulat. Nous ferons notre possible pour vous répondre dans les délais après cette prolongation que vous avez bien voulu nous accorder.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous passons au point 7.

7. Election d'un membre à la Commission d'aménagement

Mme Pascale Spicher, Présidente. J'ai eu l'occasion de faire mes adieux aux membres de la Commission d'aménagement lors de notre séance du 15 mai dernier, après y avoir siégé durant un peu plus de 4 années pour un total de 39 séances. Oui, il y a de nombreuses séances durant lesquelles cette Commission siège. Pour preuve, à la moitié de l'année, nous n'en avons eu que 5 sur les 14 prévues en 2018. C'est probablement la Commission la plus intéressante pour influencer sur la qualité de vie des habitantes et habitants de notre Commune. Son Président, comme les membres des Services techniques ou encore notre urbaniste conseil y œuvrent avec un sens aigu du concept de Ville-parc tout en maintenant le très solide tissu industriel du plateau de Moncor cher à l'équilibre de nos finances communales et ceci avec un sens rigoureux des normes du SeCA qui sont, elles, plus que versatiles.

J'ai reçu, en début de ce mandat, une liste des abréviations idoines pour tenter de saisir le jargon qu'utilisent les membres de cette Commission. Ainsi, la candidate ou le candidat à ma succession devra savoir ce qu'est un PAD, un IBUS, le RCU, le SAEF ou encore le SPC, tous issus de la DAEC. Acronyme, quand tu nous tiens ! A quel chef de groupe puis-je donner la parole pour nous présenter sa candidate ou son candidat ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste propose pour la Commission d'aménagement, M. Noé Rey. Né en 1993, célibataire, il a accompli ses années d'école primaire à Treyvaux, puis a poursuivi son cursus obligatoire au CO de Pérolles avant d'entrer à l'ECG de 2009 à 2014. Après une année linguistique aux Etats-Unis, de 2011 à 2012, il a obtenu une maturité spécialisée dans le domaine de la santé, poursuivant dans cette voie par deux hautes écoles de santé, infirmier de 2015 à 2016 et radiologie médicale de 2016 à 2017.

Puis changeant d'optique, il a rejoint l'Université, dans le but de devenir professeur d'anglais et de chimie. Désireux d'apporter sa pierre à l'édifice, il est prêt à s'engager pour cette

Commission ô combien importante et prenante. Je suis certain que vous saurez lui faire bon accueil en soutenant sa candidature.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons élire M. Rey par acclamation.

Est élu membre de la Commission d'aménagement par acclamation, M. Noé Rey.

Mme Pascale Spicher, Présidente. Nous pouvons passer au point suivant.

8. Election à la présidence et à la vice-présidence

Mme Pascale Spicher, Présidente. Je vous rappelle que, pour ces deux postes à repourvoir, il peut y avoir une élection tacite, pour autant qu'il n'y ait qu'un seul candidat proposé à l'élection.

Toutefois, si 1/5 des membres présents le réclame, un vote par scrutin de liste peut malgré tout être demandé. Dans un tel cas, l'élection est considérée comme une élection sans dépôt de liste. Tous les Conseillers généraux sont éligibles à l'exception de Mme Vorlet et de moi-même. On peut voter pour des candidats autres que ceux proposés.

Si plusieurs candidats sont proposés pour le poste à repourvoir, l'élection se fait par bulletin. On ne peut voter que pour les candidats proposés. Après ce bref rappel, je donne la parole au Conseil général pour les propositions de candidats à la présidence. Mme Brouchoud.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. C'est avec plaisir que le groupe PDC présente la candidature de notre actuel Vice-président, M. François Eugster, à la présidence du Conseil général.

L'année passée, Mme Mottolini nous avait présenté M. Eugster avec précision et en détail, c'est pour cette raison que je ne vais vous rappeler ce soir que quelques grandes lignes de sa biographie.

Né un soir de Noël 1973, François Eugster est marié à Sandra et papa de deux filles de bientôt 9 et 7 ans. Il exerce la profession d'architecte, habite notre Commune depuis 2004, siège au

Conseil général depuis 2013 et est également membre de la Commission financière. Il est également Vice-président du PDC de Villars-sur-Glâne, entraîneur des jeunes sportifs d'athlétisme pour les écoliers au CA Fribourg et Président des Solennités religieuses de Fribourg.

Nous sommes convaincus que François Eugster fera un excellent Président, s'il arrive à l'heure aux séances ! Je vous invite donc à soutenir sa candidature.

Mme Pascale Spicher, Présidente. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, J'annonce donc que M. François Eugster, actuel Vice-président, est candidat à la présidence.

S'il n'y a pas d'autre candidature pour la présidence, nous pouvons donc passer à une élection tacite et je vous prie d'applaudir M. François Eugster pour sa brillante élection.

Est élu à la Présidence par acclamation, M. François Eugster.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Permetts-moi, cher François, de te féliciter pour ton élection. C'est à toi que revient désormais la tâche primordiale de conduire les prochaines séances du Conseil général.

Toi qui va pouvoir siéger dans chacune des commissions, gageons que celle des Services techniques qui ne siège jamais ne te manquera plus aussi cruellement. Après deux années, ce sera désormais une voix masculine qui animera les séances du Conseil général. Cher François, si tu le souhaites, tu as la parole pour quelques mots.

M. François Eugster, nouveau Président du Conseil général. Merci. Merci pour votre confiance à m'élire ce soir à la présidence du Conseil général de Villars-sur-Glâne. J'espère que je saurai en être digne.

Grâce aux soucis de notre première citoyenne Pascale distribués il y a une année, nous avons pu constater que les débats au sein de notre Conseil ont eu peu de soucis. Inutile que tu nous ressortes, chère Pascale, des fleurs de soucis comme tu avais envisagé de le faire si nécessaire il y a un an en arrière. Mais si tu insistes, tu pourrais me redonner des soucis car, je l'avoue, je n'ai pas réussi à en voir des fleurs, qui ont paraît-il une belle couleur, des travaux sur les façades de mon immeuble l'été passé ayant eu raison de mes soucis.

Comme il est de tradition, je voudrais partager une citation avec vous, celle tirée d'une bande dessinée. Les Voyages de He Pao - Tome 5 : Un matin pour tout horizon de Vink, livre que nous trouvons d'ailleurs à notre bibliothèque communale, « *La vie est faite de coups de vent inattendus. Laisse-toi emporter sans te retourner, et sens juste ce souffle qui te transporte.* »

Le vent me porte aujourd'hui à la présidence. Je me réjouis pour ces 12 mois à venir autant que je les redoute. J'espère que cela sera un vent régulier et non pas de fortes bourrasques annonciatrices d'orages. J'espère également que je saurai maintenir l'excellente qualité des débats de notre Conseil. Ici, nous pouvons tout nous dire. Si la gauche est trop gauche ou alors la droite maladroite, je me permettrai de recentrer les débats.

Pour terminer, quelques remerciements.

Tout d'abord à mon épouse Sandra, qui garde nos enfants ce soir, et sans qui, je n'habiterai pas Villars-sur-Glâne. A toi Sandra, qui me dit toujours que j'ai trop de chance de pouvoir faire tout ce que je fais, je te réponds que ma chance c'est toi. Car sans toi je ne ferai pas grand-chose. J'espère que ma famille n'aura pas à souffrir de trop d'absences pour cause de séances ou d'apéritifs. D'ailleurs, il faudra que je fasse attention à ma ligne, car contrairement à d'autres personnes ayant occupé précédemment cette présidence, je pense que je n'ai déjà plus de marge.

Ensuite à mes parents qui m'ont toujours soutenu et qui ne m'en n'ont pas voulu quand j'ai quitté Fribourg pour déménager à Cormanon, quartier dont les immeubles leur ont bouché la vue sur le Moléson. Je ne pourrais terminer sans avoir une pensée pour ma belle-mère Simone qui serait fière de me voir à cette place, mais à qui j'ai malheureusement dû dire adieu l'année passée le jour de mon anniversaire.

Je vous remercie encore une fois pour votre confiance et votre attention. Et laissons-nous emporter par le vent.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Nous passons à l'élection de la vice-présidence. Je donne la parole au Conseil général pour les propositions de candidats à la vice-présidence.
M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe Verts-PCS a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Nicolas Schmidt à la vice-présidence du Conseil général.

M. Nicolas Schmidt est né dans le canton de Genève en 1972. Après avoir prononcé ses premières paroles en français, sa famille déménage dans le Canton de Bâle-Campagne, où il commence sa scolarité en allemand. Attiré par la culture francophone, il choisit pour ses études Lausanne et y obtient sa maîtrise en sciences sociales et son Master en administration publique à l'IDHEAP. Après quelques années passées à travailler à Zürich, il prend finalement racines en 2005 à Fribourg puis en 2009 à Villars-sur-Glâne. Et c'est ici qu'il fondera son foyer avec Véronique Polito. Leurs deux enfants de 9 et 12 ans vont à l'école Libre publique à Fribourg où M. Nicolas Schmidt a débuté son engagement politique en intégrant la Commission scolaire en 2010.

Il est, en tant qu'élu des Verts, membre de notre Conseil depuis 2015, où il a fait preuve d'initiative en proposant des postulats et résolutions adoptés par le Conseil général. Ses intérêts touchent aux finances, aux transports et la planification spatiale, thèmes qu'il retrouve dans son emploi à l'Office fédéral des transports. Ses compétences professionnelles lui servent également au sein du Conseil d'Agglomération ainsi que dans le groupe de travail développement de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg dont il est membre.

M. Nicolas Schmidt est motivé à briguer le poste de Vice-président, non seulement pour la possibilité d'organiser la prochaine sortie du Conseil général, mais également pour soutenir M. François Eugster dans sa tâche de Président.

Nous vous invitons à soutenir sa candidature.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer à une élection tacite. Je vous prie d'applaudir M. Nicolas Schmidt pour sa brillante élection.

Est élu à la Vice-présidence par acclamation, M. Nicolas Schmidt.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. La parole est à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Madame la Présidente sortante du Conseil général, chère Pascale. Il y a exactement 25 ans, je me trouvais assise à votre place et je me disais que « cette année a vite passée ». Je regrettais de ne pas pouvoir prolonger d'une année ne serait-ce que le plaisir de pouvoir poursuivre une Présidence qui est toujours prenante où il y a

énormément de côtés instructifs et qui permet de regarder sa Commune de domicile d'un œil tout à fait neuf.

Mme la Présidente vous avez fait de cette présidence tout d'abord un symbole gravé jusque dans votre chair du côté vestimentaire. Votre tenue a été surprenante la première fois que vous avez affiché les couleurs de la Commune mais c'était le symbole que vous entendiez donner à votre année de présidence. Vous avez poursuivi vos activités en vous impliquant pleinement dans votre tâche de présidente en secouant le secrétariat communal pour la préparation des séances, pour répondre à vos interrogations, pour vous assurer de mener les débats avec sérénité. Vous avez visité systématiquement toutes les commissions. Je confirme que c'est un grand travail que vous avez pris très à cœur et pour cela vous devez être sincèrement remerciée et félicitée. Lorsque j'étais à votre place, Mme la Présidente sortante, mon Vice-président d'alors qui n'est autre que M. Philippe Uldry, notre précédent Syndic, m'avait remis un cadeau qui était Des Pensées métaphysiques d'Aristote. Inutile de vous dire que lorsque j'ai fait le droit à Fribourg, j'ai eu droit à Aristote en long et en large, et que ce ne serait certainement pas mon livre de chevet mais il m'aiderait probablement à m'endormir en toute sérénité. Rassurez-vous, je vous ferai grâce de ce cadeau. Je me suis posée la question de savoir qu'est-ce que je pourrais bien offrir à Pascale. Est-ce que c'est à cause de la Présidence ou est-ce que vous estimez que vous avez accompli un pas dans votre vie et que vous voulez passer à autre chose ? Je me suis laissée dire que vous abandonnez la politique, ce qui est dommage car après une si brillante présidence on vous aurait vu également assise à la place de l'Exécutif. C'est ce que j'ai fait tout comme M. Uldry où notre destin était lié de manière assez surprenante car il m'a remplacé à la présidence du Conseil général et moi à la syndiculture. Je me suis dit que je devrais vous offrir un stylo afin que vous puissiez écrire vos mémoires puis, j'ai pensé que c'était stupide car de nos jours on écrit avec un ordinateur que vous maniez d'ailleurs avec beaucoup de dextérité. Alors, j'ai fait l'impasse sur le cadeau mais je tenais quand même à vous adresser tous nos remerciements et toutes nos félicitations en vous souhaitant bon vent pour votre deuxième carrière.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Je vous remercie Mme la Syndique, chère Erika, pour ces belles paroles. Je ne serai jamais Conseillère communale même si avec vous j'aurais pu suivre le modèle car vous êtes probablement la personne qui m'en a donné le plus envie.

Mme Erika Schnyder, Syndique. J'aimerais également m'adresser au nouveau Président du Conseil général. Tout d'abord, M. Eugster, je voudrais vous féliciter pour votre brillante élection par un score quasi soviétique. Cela ne vous enlève en rien les mérites puisque vous avez assisté votre Présidente avec beaucoup d'intérêt et d'attention. On vous a vu vous plonger

dans les dossiers de manière méticuleuse en précisant que vous comptiez bien mener ces séances de main de maître. Je ne doute pas une seconde que vous arrivez à ranger la gauche et la droite à la fois dans leur excès et leur maladresse et tenir des débats dignes du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Je vous souhaite pour votre future présidence beaucoup de succès et vous remercie de votre engagement. Je pourrais presque dire à votre épouse d'être assise à votre place puisque c'est elle qui vous a fait venir à Villars-sur-Glâne. Mais voilà, les femmes se sacrifient toujours !

Quant à vous M. Schmidt, je vous souhaite également une belle carrière au sein de la Commune et vous félicite pour votre élection avec aussi un score soviétique. Ce soir, les scores sont à l'unisson c'est aussi l'image de la bonne collaboration qu'il y a entre les groupes au sein du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Vous saurez, j'en suis certaine, épauler votre Président. Je regrette qu'il n'y ait plus de femme mais ce sont les aléas de la vie ! Toutes nos félicitations et bon vent pour la suite.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

9. Fusion : Etat des discussions

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Je donne la parole à Mme Vorlet.

Mme Martine Vorlet, Conseillère générale. Je vais être brève afin de ne pas prolonger le débat. Depuis notre dernier Conseil général, le travail des délégués de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a réellement démarré. Les groupes de travail ont commencé à se réunir après Pâques. Les délégués de l'Assemblée constitutive sont répartis en 7 groupes de travail, à savoir : administration, technique, entretien, écoles et sociétés, développement, politique et finance. A ces 7 groupes de travail s'associe encore un module intitulé histoire et identité qui est plus particulièrement dévolu aux membres du COPIL.

Ces groupes de travail se sont réunis dans une première phase pour se constituer, apprendre à se connaître et définir une vision spécifique à leur domaine. Tous les groupes sont accompagnés par un modérateur qui anime les débats durant les séances. Pour la modération, le COPIL a fait appel à deux sociétés spécialisées dans les fusions de communes, Habilis et BDO.

Certains groupes se sont déjà réunis plusieurs fois mais pour l'instant aucune mise en commun n'a été faite. La prochaine réunion de l'Assemblée constitutive du Grand-Fribourg aura lieu le mercredi 6 juin 2018. A cette occasion, les délégués à l'Assemblée seront amenés à travailler dans des ateliers participatifs notamment sur le thème des bénéfices attendus de la fusion.

Lors de cette prochaine rencontre, le concept de communication de l'Assemblée constitutive sera présenté. En effet, la communication joue un rôle primordial dans le processus et tout devrait se mettre en place dans le courant du mois de juin 2018.

A dire encore que le COPIL composé de 9 Conseillers communaux des 9 communes, se réunit régulièrement et l'on sent une vraie volonté d'avancer. Si de l'extérieur, le processus semble souffrir d'une certaine lenteur, je peux affirmer qu'en regard des tâches à accomplir, les travaux se réalisent étape après étape. Les membres du COPIL et de l'Assemblée constitutive ainsi que les mandataires externes ne chôment pas.

Dès la tenue de la prochaine réunion de l'Assemblée constitutive, du 6 juin prochain, de nombreuses informations deviendront publiques. Dans le cas où vous seriez intéressés à en savoir davantage, je vous informe que cette séance est ouverte aux auditeurs externes. Elle aura lieu à la grande salle de Marly Cité à 19h30.

Je vous encourage également étant donné que 4 délégués de l'Assemblée constitutive font partis du Conseil général et sont présents ce soir, de les aborder et de leur poser éventuellement des questions auxquelles ils pourront répondre et surtout de leur dire vos préoccupations, vos envies, vos visions, tout ce que vous avez à dire qu'ils pourraient transmettre dans les groupes de travail. Je vous encourage à leur parler.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Nous allons passer au dernier point de l'ordre du jour.

10. Divers

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. En préambule, M. Louis Gache, Conseiller général, prendra congé de nous ce soir car il a décidé d'habiter désormais à la montagne puisqu'il part pour la Ville de Bulle. Français, aguerri aux questions financières, vous ne l'avez pas beaucoup entendu mais nous avons profité de ses très larges compétences et de son regard aigu en matière de finances au sein des groupes de travail de notre parti. Louis, le PS de Bulle t'attend. Je donne la parole à M. Chardonnens.

M. Laurent Chardonens, Conseiller général. Je me suis permis au début de cette semaine d'envoyer quelques photos au secrétariat de notre Commune. Ces quelques photos relatent les problèmes de déchets que nos concitoyens (ou non) agrémentent sur diverses places de collectes (containers, poubelles prévues à cet effet, etc.). Je ne suis pas certain, et je ne suis pas le seul à penser que la taxe au sac poubelles n'ait pas des effets pervers. Largage sauvage de sacs toutes catégories en forêt, pose directe dans les containers et poubelles communales de sacs noirs, sans compter toutes les ordures qui passent dans les toilettes ou sont brûlées dans une cheminée et sans encore oublier les pique-niqueurs qui laissent sur place leurs ordures et ceux qui les jettent par la fenêtre de leur voiture.

Toutes ces frasques apportent leur lot de nuisances très peu ragoûtantes : corneilles se nourrissant à bien plaisir et ce n'est pas elles qui nettoient la table, odeurs nauséabondes, vision dantesque de certaines places juste à côté d'esplanades de jeux pour les enfants.

Dans ce contexte-là, ne serait-il pas judicieux de permettre aux personnes d'apporter leurs déchets directement à la déchetterie dans des sacs prévus à cet effet ? La pose de caméras de surveillance n'aurait-elle pas un effet dissuasif ?

Le tri se ferait directement à la déchetterie et le coût engendré serait certainement moindre par rapport à celui des éboueurs ramassant les ordures directement sur les places prévues à cet effet.

J'ai aussi noté que suite à une décision communale, les sacs noirs ne sont pas ou plus admis à la déchetterie. Mais qu'en est-il des sacs d'autres couleurs ?

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. D'autres interventions ? M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. En tant qu'ancien membre de la Commission scolaire, j'ai été récemment approché par plusieurs enseignantes et enseignants de notre Commune concernant la politique et la stratégie de la Commune en matière d'école et rien à voir avec notre précédent postulat, ni avec le projet de bibliothèque. Et pourtant croyez-moi j'en aurais à raconter ! Bref !

Revenons à nos écoles. Pendant qu'une école toute neuve se construit au Platy, que l'on entasse tant bien que mal des élèves dans des containers qui n'ont bientôt plus rien de provisoires aux Rochettes et surtout à Cormanon, le Centre scolaire de Villars-Vert se meurt à petit feu. De 316 élèves soit 17 classes en 2015, il est tombé à 256 élèves ou 15 classes

lors de la dernière rentrée (-19%). Pour celle à venir, une classe de primaire fermera et l'on entend dire qu'une classe enfantine également, pour 1 élève manquant. Total : 13 classes. Soit exactement la moitié de Cormanon.

J'ai ainsi 3 questions au Conseil communal :

1. Quelle est la politique et la stratégie à long terme du Conseil communal en matière d'écoles ?
2. A-t-on envisagé de revoir la répartition des cercles scolaires par quartier afin d'avoir 4 cercles plus ou moins de même taille ou alors le concept actuel est gravé dans le marbre ?
3. Pourquoi a-t-on attendu le dernier moment, soit 2018, pour mettre en place le Conseil des parents alors que l'on s'est empressé en 2015 de dissoudre la Commission scolaire ? Il semblerait que cet état de fait ait laissé parents et enseignants sans aucun interlocuteur avec la Commune pendant 3 ans.

Merci d'avance pour vos explications.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Si vous êtes d'accord on va attendre la fin des divers et donner la parole au Conseil communal afin qu'il puisse répondre à vos questions.
M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'aimerais faire une piqûre de rappel concernant la piscine. Pour ce faire, je vais simplement reprendre ce que j'ai déjà mentionné lors de notre dernière séance notamment au sujet des questions.

- où en est-t-on dans ce projet en sachant que les besoins notamment scolaires sont évidents ?
- Où en est la Commission qui doit établir l'analyse financière pour laquelle on a voté un budget de Fr. 100'000.00 sur le montant de Fr. 400.000.00 que nous avons accepté ?
- Comment le Conseil communal entend-il mener ce projet rapidement avec efficacité ?
- Quand le Conseil général sera-t-il amené à voter le droit de superficie prévu pour cette

piscine et quand aurons-nous une information claire et précise concernant la suite de ce projet ?

Je trouverais très regrettable que ce projet capote du à des hésitations, des tergiversations et tracasseries administratives ou pire encore le manque d'enthousiasme de la part du Conseil communal pour ce projet. Vous aurez ce discours à chaque séance tant que je n'aurai pas de réponses.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. M. Gobet.

M. Gaël Gobet, Conseiller général. Je vais rester dans le domaine sportif. Régulièrement nos débats se portent sur le terrain synthétique qui est réservé aux adeptes du ballon rond. J'aimerais m'attarder sur des adeptes d'un autre ballon rond.

Comme vous le savez peut-être l'équipe de basket de la Commune a fêté un superbe titre de Champion suisse de ligue nationale B. Je pense qu'elle mérite quelques applaudissements de notre part pour ce bel exploit.

Applaudissements soutenues de la part de toutes les personnes présente à la Grange.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. La question des déchets sauvages occupe les Services techniques depuis de nombreuses années et pas uniquement à cause de l'augmentation de la taxe au sac. Des problèmes au niveau des déchetteries et des déchets sauvages ont déjà été constatés en son temps. La pose de déchets sauvages est malheureusement un phénomène connu.

Nous avons recours à des agents externes pour surveiller les points de collectes durant les heures de pointes et établir des dénonciations. En 2017, ces agents ont établi 95 dénonciations. Lors du nettoyage des déchetteries de quartier, si des sacs sauvages sont trouvés, ils sont ouverts et fouillés. Si une adresse est trouvée dans le sac, la personne concernée reçoit une amende.

Nous avons également attiré l'attention de la Police communale sur cet aspect et, lors des patrouilles du week-end ou de semaine, elle surveille les endroits sensibles.

En regard de ces incivilités observées, il s'agit certainement d'un manque d'éducation ou d'un acte délibéré sur fond d'intérêt économique.

Nous avons contacté la Ville de Fribourg qui a exactement les mêmes problèmes que notre Commune. Elle a entrepris une démarche pour équiper les déchetteries de caméras. C'est une possibilité pour cibler les heures des délits mais elles ne permettent pas d'identifier les contrevenants puisqu'elles sont fixées sur la partie bennes. Elles ne peuvent pas être fixées sur la partie parking ou à côté pour des raisons de protection des données. Les caméras permettent d'identifier uniquement les horaires auxquels les personnes viennent poser leurs déchets sauvages.

Nous attendons le bilan de la Ville de Fribourg sur la pose de caméras et peut-être que nous viendrons en séance du Conseil général avec un message sur la pose de caméras dans les déchetteries. D'autre part, la Ville de Fribourg a remarqué une baisse des délits lorsqu'elle a mis en place des campagnes avec Sécuritas, qui, à mon avis, est la solution la plus raisonnable à envisager.

Quant à la solution que les personnes apportent directement leurs déchets à la déchetterie principale, il sera dommage d'enlever les déchetteries de quartier qui fonctionnent bien en général, car les gens déposeront leurs déchets de manière encore plus sauvage.

Les photos que vous avez faites concernaient le lendemain de la Pentecôte qui est une période critique où beaucoup de monde avait congé et a profité du beau temps.

Je peux vous confirmer que nous surveillons cet élément de près.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. J'ai pris bonne note des questions de M Peiry auxquelles je répondrai à la prochaine séance du Conseil général.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Au sujet de la piscine, nous attendons l'étude d'aménagement avec le potentiel du site du Platy. Nous avons une séance aux Services techniques la semaine prochaine ensuite, le Conseil communal pourra prendre connaissance des conclusions de cette étude.

La deuxième étude sur le plan économique est aussi en phase de finalisation où il devrait y avoir les conclusions durant les premières semaines du mois de juin. Avec tous ces éléments, le Conseil communal pourra se déterminer sur les implications économiques de l'ensemble du projet tel que demandé par le Conseil général et par la suite nous pourrons établir un calendrier et prendre les décisions quant à la poursuite de ce projet.

Mme Pascale Spicher, Présidente sortante. Il est temps pour moi de vous adresser un dernier message, quelques mots en guise d'adieu notamment pour voir comment les soucis que je vous ai confié il y a un an se portent, pour celles et ceux qui ne sont pas en train de refaire leur façade.

Ce sont forcément des sentiments contrastés qui m'habitent ce soir. Tout d'abord, une saine satisfaction d'avoir mené à bien ce mandat, en toute intégrité, d'y avoir mis mes compétences, mon savoir-faire et mon savoir-être au service de cette fonction honorifique qui m'a permis d'aller à la rencontre des citoyennes et citoyens de notre Commune, de participer à de nombreux événements associatifs, festifs ou sportifs et de prendre part aux différentes commissions.

J'ai pu constater à quel point notre Commune fourmille d'activités. Je peux désormais témoigner de l'investissement dont font preuve les employés communaux, les membres de cette assemblée ainsi que nos Conseillères et Conseillers communaux, les membres des Commissions et du Bureau, ainsi que toutes les personnes engagées et autres bénévoles que j'ai pu côtoyer. Je leur adresse ma profonde gratitude et suis fière d'avoir comptée parmi leur nombre pour partager le souci de la gestion de notre Commune.

Cette année de Présidence fut pour moi aisée tant je me suis retrouvée à ce poste en y étant prête, je vous remercie de m'avoir fait confiance en m'élisant à cette haute fonction de Présidente du Conseil général. J'espère que les très efficaces et très compétents membres du Bureau et moi-même avons su répondre dignement à vos attentes.

Monsieur le Président élu, en guise d'adieu, je vous remets ce soir ma lettre de démission de membre du Conseil général. Parce que je dois vous faire part d'un souci récurrent ou comme l'a dit Barak Obama « *Vous ne pouvez laisser vos échecs vous définir. Vous devez faire en sorte que vos échecs vous enseignent.* »

Tant, durant mes 10 années d'engagement politique, j'ai pu être convaincue de la force, de la stabilité et de la pertinence d'une action politique au service de toute la communauté, tant il

s'avère que je ne supporte tout simplement pas que les dirigeants de mon parti n'aient pas su prévenir la débâcle que nous avons vécue avec l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 25 mars dernier.

Permettez-moi, avant de quitter définitivement la politique active, tout d'abord, au nom de mon parti, de m'excuser auprès de Mme Marie Garnier à qui certains de mes camarades, tous niveaux politiques confondus, ont fait tant de mal, sans ne s'excuser jamais, publiquement. Olivier, s'il te plaît, transmets à Marie de la part du Parti socialiste auquel j'appartiens encore pour quelques minutes, mes regrets les plus sincères, mes excuses les plus profondes et mon amitié la plus loyale. Nous qui avons grandement contribué à son élection puis à sa réélection, jamais nous n'aurions dû concourir à lui tendre des pièges et surtout nous n'avions pas le droit de l'abandonner jusqu'au point où elle fut acculée. Excuse-nous, si tu le peux, pour tout le mal que nous lui avons fait. Et transmets-lui toute mon affection sur le chemin de la guérison.

A toi, cher Bruno Marmier qui ne cache pas vouloir devenir le Syndic de cette Commune dans quelques années, avec ou sans fusion, il ne te manque pas de pouvoir de persuasion, ni de capacité d'écoute et encore moins de force de conviction mais tu as omis de faire jouer ta capacité de dialogue. Je suis tellement désolée que les miens t'aient blackboulé au point que tu n'as pas vu d'autres issues que de consommer le schisme. Je sais que la 3^{ème} commune de notre Canton a vacillé sur sa droite au soir du 10 janvier dernier et j'en suis atterrée au point que je ne parviens pas à m'en relever. J'avais espéré que les miens puissent faire amende honorable, que mon Président cantonal puisse au moins reconnaître son erreur dans la défaite, et il a fallu attendre mardi soir dernier à Estavayer-le-Lac pour entendre frémir le début d'une voie d'apaisement par un message des miens que tu as reconnu comme positif. « *Mieux vaut tard que jamais* » dit l'adage, mais face à ce qui semble être une prise de conscience faite sous la pression, j'ai trop peu d'espoir d'un revirement en provenance de cette partie de la gauche plurielle. On peut toutes et tous se tromper un jour, sur une décision ; c'est une erreur, au pire une faute, selon la gravité ; ne pas la reconnaître spontanément, c'est ce que mon intégrité politique à moi fait passer pour un crime. Cher Bruno, si tu pouvais parvenir à faire taire ta rancune, à jouer collectif, alors tu pourras peut-être conquérir des alliés à ta hauteur. Tu as dans cette commune, dans ce district et dans ce canton, su construire un socle de plus en plus solide avec les tiens, n'en fait pas un rempart mais plutôt un terreau de plus en plus fertile. N'oublie pas que là où tu veux aller, c'est aussi forcément un peu de là d'où tu viens.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, ce soir, profondément ulcérée des positions que moi et mes chers, mes très chers camarades villarois n'avons pas su faire entendre au

sein de notre parti cantonal, je quitte le parti socialiste, je quitte la politique active, je vous dis adieu parce que je choisis de redevenir une simple citoyenne.

Et parce que j'aime les gens par-dessus tout, je vous invite toutes et tous à partager la traditionnelle verrée et l'agape prévues à celles et ceux à qui je n'ai pas coupé l'appétit, au terme de notre rencontre. Je vous souhaite un bel été et vous remercie de votre participation et de votre attention. Bonne fin de soirée. La séance est close.

La séance est levée à 22 heures 34

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



La Présidente



Pascale SPICHER

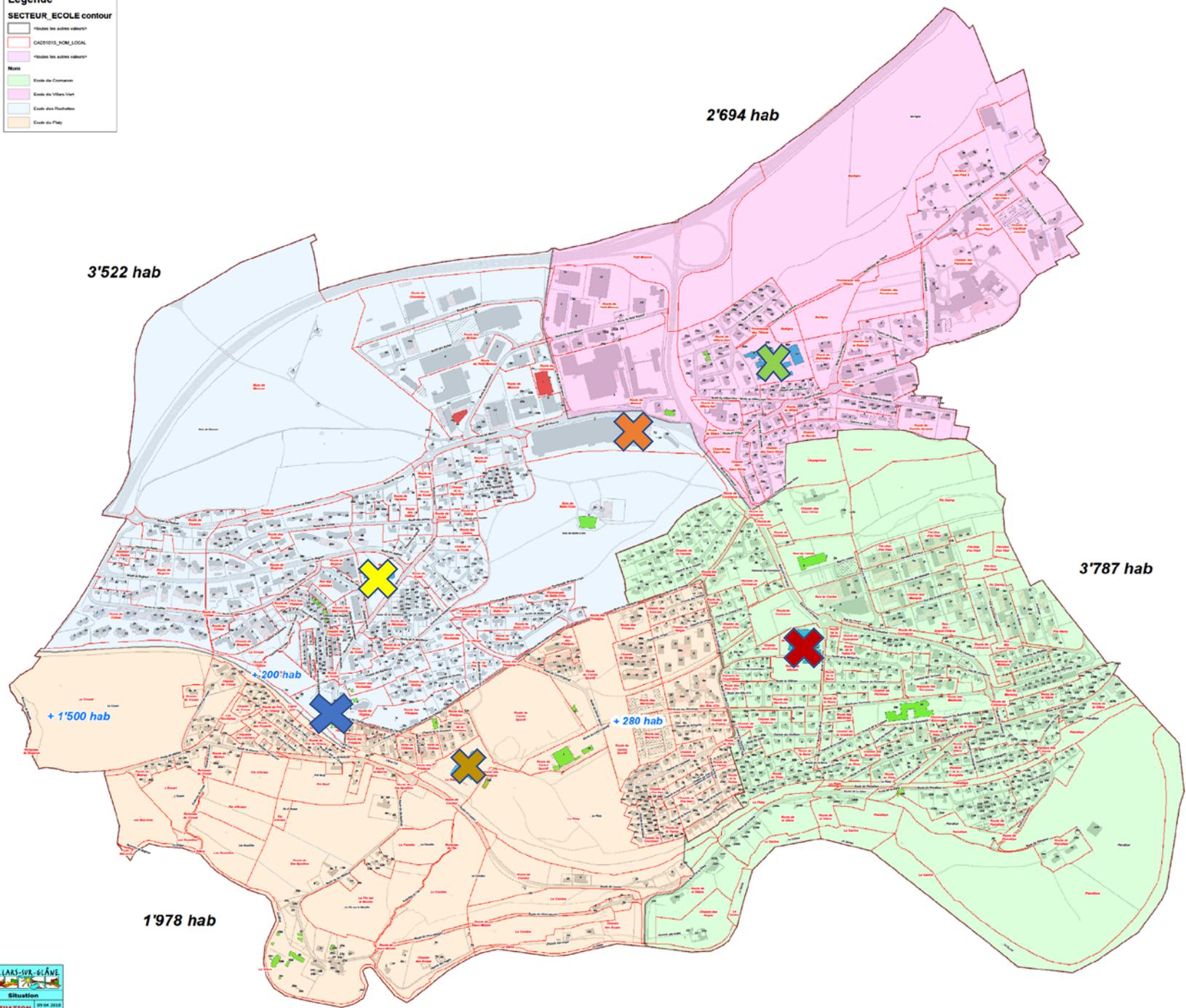
Légende

SECTEUR_ECOLE contour

- Toutes les autres valeurs
- CAGE1010_HOM_LOCAL
- Toutes les autres valeurs

Noms

- Ecole de Commanon
- Ecole de Villars Vert
- Ecole des Rochettes
- Ecole du Puy





Bibliothèque Starfield, centre commercial COEX, Séoul, Corée du Sud,

La bibliothèque Entresse à Espoo, banlieue d'Helsinki,



près de 3000 m², au 3e étage du centre commercial.



Plan du Centre commercial Bonneveine, Marseille

Poste de prêt – réception





Espace adultes





Espace enfants







Espace détente et de travail



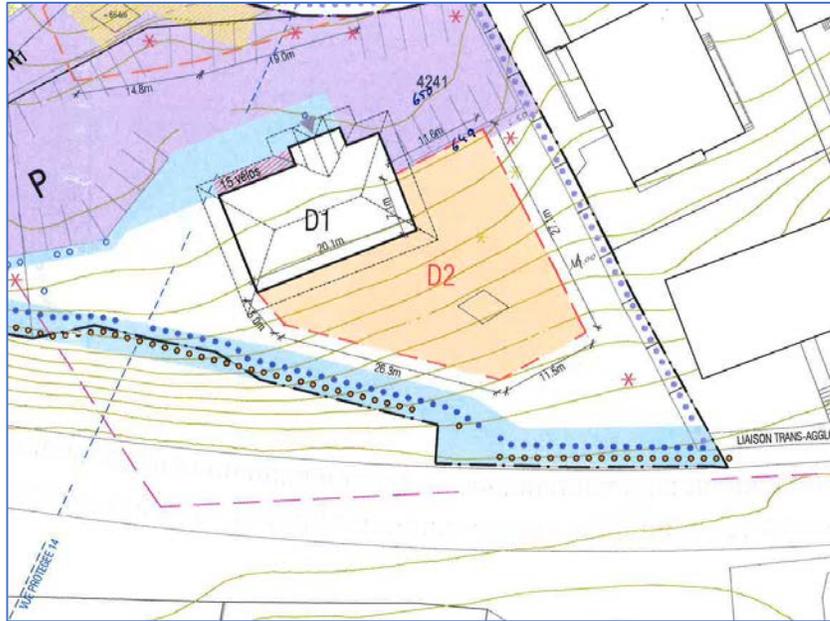


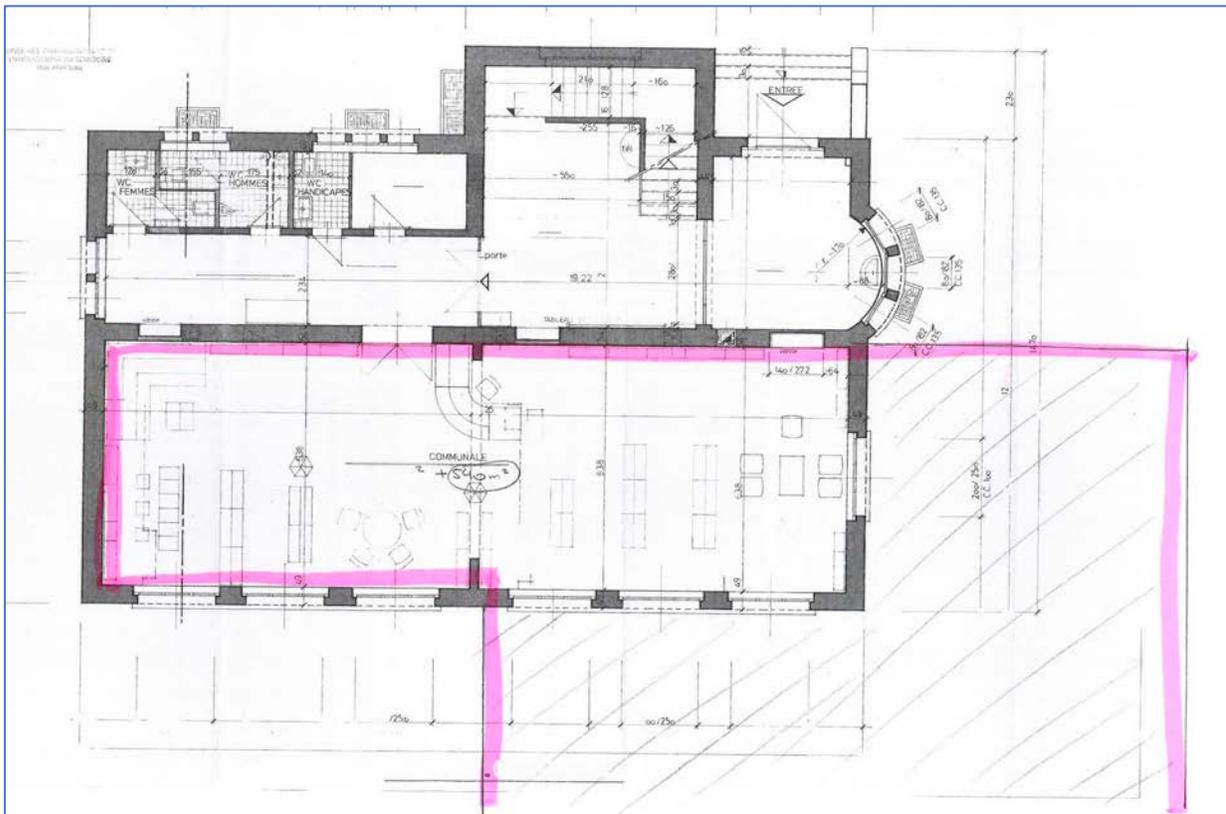
Espace logistique



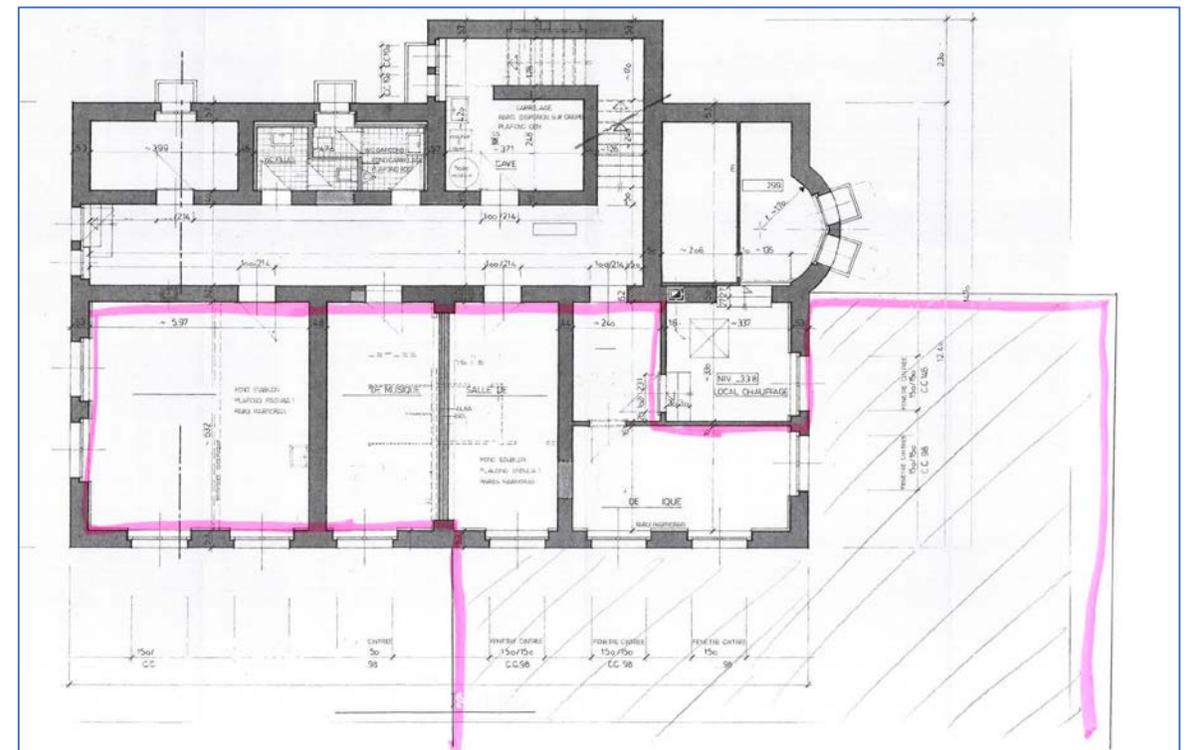


Rénovation et agrandissement de l'ancienne école



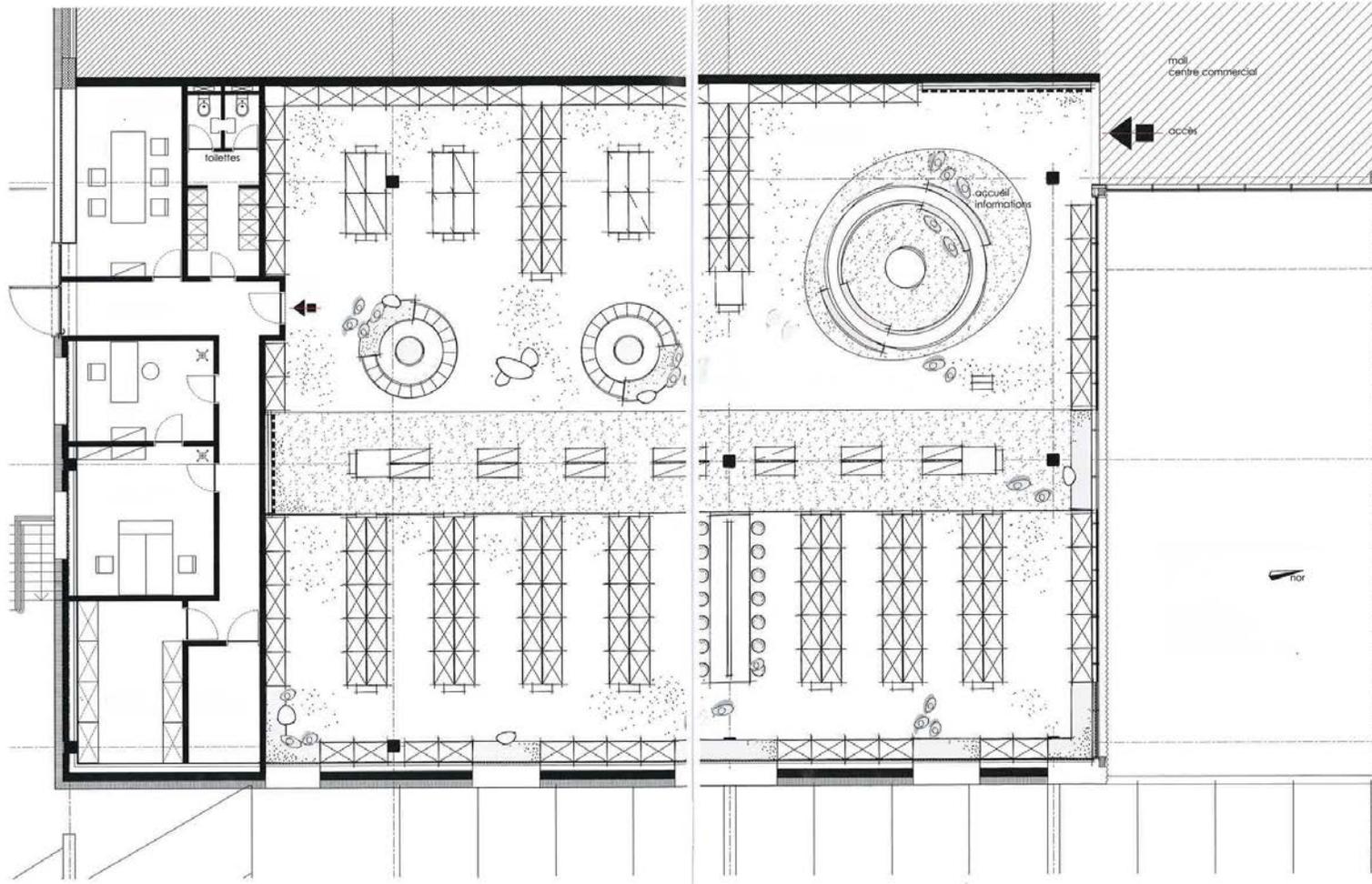


Rez-de-chaussée



Sous-sol – salles du conservatoire

2. a t-p o j t



Travaux préparatoires	8'000.-
Aménagements intérieurs (murs, peintures, portes, faux-plafonds, électricité, bibliothèques, bacs à livres, etc)	830'000.-
Mobilier mobile (bureaux pour salle d'étude) – lustrerie décorative	26'000.-
Total HT	864'000.-
Total TTC	930'528.-
Honoraires architectes (TTC)	160'000.-
Frais et débours	5'000.-
Total TTC investissement	1'095'528.-

Agrandissement – rénovation bibliothèque communale – maintien sites de Cormanon et Villars-Vert

Investissement bâtiment	4 mios
Investissements mobilier	135'000
Amortissements (3%)/ intérêts(4%) immeuble	240'000
Amortissements (4%)/ intérêts (3%) mobilier	9'450
Charges immeubles nettes (poste 352 comptes 2017) sans Cormanon ni Villars-vert	50'000
Frais fonctionnement	70'000
Coût annuel	369'450
Dotation personnel spécialisé pour 22 heures ouverture	3,2 EPT

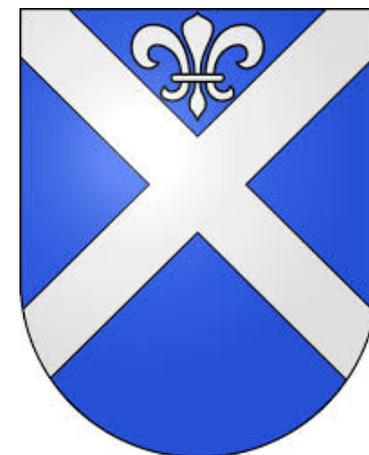
Location dans Centre Fribourg-Sud – suppression sites de Cormanon et Villars-Vert

Investissements	1.1 mios
Amortissement 6%	66'000
Intérêts 3%	33'000
Location	120'000
Charges Fribourg sud	36'000
Charges communales	27'000
Frais de fonctionnement	61'000
Coût annuel	343'000
Dotation personnel spécialisé pour 40 heures d'ouverture	2,8 EPT

Rénovation bibliothèque communale	Projet Fribourg Sud
Lieu excentré	Lieu central, fréquenté et facilement accessible (TIM et TP)
Maintien des bibliothèques scolaires	Disparition des bibliothèques scolaires mais maintien de l'offre pour les écoles
Fonctionnement peu rationnel	Fonctionnement optimal
Horaires ouverture public limités (22h)	Horaires ouverture importants (40h)
Coûts de rénovation (contraintes historiques, architecturales, techniques)	Devis assez précis
Bâtiment sur plusieurs étages, peu fonctionnel	Bâtiment de plain-pied; possibilité de créer des espaces diversifiés (études, détente, enfants/ados/adultes)
Disparition des salles de réunion, des salles du conservatoire Nécessité de trouver un autre lieu (achat, construction?)	Les salles de réunion sont conservées; possibilité de donner de l'espace supplémentaire au conservatoire
Rénovation d'un bâtiment historique, propriété de la commune	Location: souplesse en cas de fusion ou de création d'une autre bibliothèque (CO)
Délais – fermeture bibliothèque durant les travaux?	Rapidité d'exécution



Un millésime
de bonnes surprises





- **I. QUELQUES
CHIFFRES
GLOBAUX**

1. Budget 17 / comptes 17:

- Budget 17: déficit : 1'497'161.95
- Comptes 17: bénéfice: 110'914.30
- Différence: + 1'608'073.-
- Soit 1,9% des charges



2. Baisse des charges nettes dans tous les chapitres (1-8) par rapport au budget 2017:

1.	-355'500.-
2.	-52'007.-
3.	-504'236.-
4.	-107'849.-
5.	-147'366.-
6.	-486'037.-
7.	-236'285.-
8.	-402'548.-
9.	<u>-17'858.-</u>
Total:	-2'409'726.-



3. Réerves 2017

- Eau potable: 410'689.- (3'088'429.-)
- Canalisations: 961'261.- (5'528'585.-)
- STEP: 150'000.- (1'319'816.-)
- Total: 1'521'950.-
- Total réserves au 31.12.2017: 18'899'041.40
- Bilan poste 28



4. Evolution de la dette communale

- 31.11.2016: 54'807'400.- (brut)
- 31.11.2017: 77'500'000.- (brut)
- + 22'692'600.-
- (Ecoles + Martinets)
- Intérêts 2016: 1'322'000.-
- Intérêts 2017: 1'039'452.-
- -282'548.-
- Gestion de la dette (intérêts négatifs)



5. Liquidités

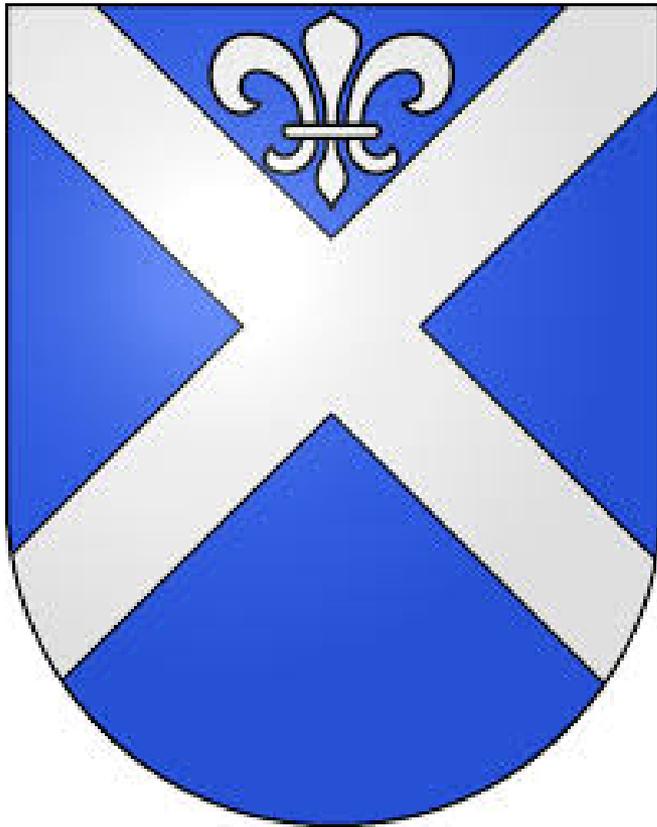
- 31.12.2016: 17'013'078.-
- 31.12.2017: 14'393'497.-



6. Péréquation financière intercommunale

- 2016: 7'279'988 (net)
- 2017: 8'529'746 (net)
- + 1'249'758
- + 17%





- **II. QUELQUES
POSTES
PARTICULIERS**

1. Frais d'études: 620'318.60 et 790'318

- Comptes 2017: 90'000.-
- Budget 2017: 380'000.-
- - 290'000.-
- Reports
- Mutations aux STechniques
- Timing / collaboration cantonale



2. Charges Cormanon : 2901.312

- Budget 2017: 80'000.-
- Compte 2017: -8'000.-
- - 88'000.-
- Erreur de décompte GroupeE
- Rattrapage/ restitution
- Unique



3. Amortissements financiers obligatoires (940'330)

- Budget 2017: 4'693'850.-
- Comptes 2017: 3'593'796.-
- -1'100'054.-
- Amortissements selon liste Scm
- Déduits Villars-Vert et Rochettes: 0
- Investissements retardés



4. Récupération pertes sur créances (900'400.90)

- Budget 2017: 130'000.-
- Comptes 2017: 453'000.-
- +323'000.-
- Révision de tous les anciens cas
- Prescription ADB au 01.02.2107
- Unique!



5. Intérêts des dettes (940'321.-)

- Budget 2017: 1'340'000.-
- Comptes 2017: 1'039'000.-
- -301'000.-
- Intérêts historiquement bas (négatifs)
- Collaboration avec Finance Active fructueuse
- Bon rating de la Commune!



6. Impôts personnes physiques

- a) revenus: 21'934'039.-
- + 934'000.- par rapport au budget 2017
- + 1'500'000.- par rapport aux comptes 2016
- Base: facturation effective finale 2015
- Augmentation selon normes cantonales réduites et premiers chiffres définitifs 2016



- b) fortune: 2'605'031.-
- + 550'000.- par rapport au budget 2017
- + 655'000.- par rapport à comptes 2016
- Cas particuliers de bons contribuables
- Dénonciations fiscales spontanées (mini amnistie)
- → embellie personnes physiques après des années de stagnation / conjoncture favorable



7. Impôt bénéfices personnes morales

- a) rappel: budget 2017:
- Établi sur base acomptes contribuables importants
- Courant 2017: gros remboursement (6 mios) demandé et effectué
- Risque de perte de 6 mios par rapport au budget 2017

- b)
- comptes 2017: 20'524'991.-
- Budget 2017: 22'285'000.-
- -1'760'000.-
- Dégâts limités
- Contribuable remboursé moins bas que prévu
- Autres PM en hausse (cf. autres communes & canton)
- Estimation toujours prudentes (cf. fiduciaire)



8. Impôt capital personnes morales

- Chiffres donnés par l'Etat
- 2'334'487.- comptes 2017
- 1'690'000.- budget 2017
- + 644'487.-
- Restructuration de la participation intercantonale pour un de nos contribuables et distribution moindre des dividendes.
- Unique



9. Prélèvement réserve sur investissement (990'480.-)

- Rappel: 10'600'000.- au 31.12.2016 (bilan 2820.90)
- But: amortir pour réduire amortissement obligatoires futurs qui grèvent le fonctionnement
- MCH2: immeubles avant 1997 pas réévalués
- Choix du CC selon ce critère: 6'478'441.- (p 21 Message)



10. Provision PF 17: 3'500'000.- (900.319.05)

- Rappel PF 17 (paquet fiscal 17), successeur de RIE III
- Baisse des impôts pour les PM qui exercent leur activité commerciale en CH
- Effet VSG: pas connu, mais moindre qu'avec RIE III
- Provision (pas réserve) destinée, à la base, à pallier ce manque de revenus / lissage des comptes
- Ok Scm
- Constituée par: dissolution réserve Martinets CHF 577'444.- (990'482.55)
- CHF 2'922'556.-: utilisation du bénéfice
- Total: 3'500'000.-
- Constitution de la provision (pas utilisation)



11. Facturation de la contribution immobilière et de la taxe déchets

- (900.402 / 900.402.01 / 720.434.10 / 720.434.20)
- Dès 2018: facture séparée pour l'année 2018 (conformité à la loi)
- Depuis plus de 20 ans: facturées avec le bordereau d'impôt ordinaire
- MAIS: Impôt année X, CI + TD : année **X + 1**



- exemple: CI + TD 2017 facturées avec le bordereau d'impôt **2016**
- Donc: dans comptes **2016**: CI + TD **2017**
- En 2017?
- Comptes 2017 montants CI + TD identiques, correction à faire dans comptes 2018 pour tenir compte du décalage d'une année
- Décision CC soumis au CG lors des comptes 2018, selon résultat / dissolution provisoire PF17? perte?



- Scm informé / possibilité réglage comptable / pas de perte de substance
- Pas de problème structurel



12. Tableau des flux de trésorerie

- Outil souhaité par la ComFin
- OK du CC, mais comptes 2018 (surcharge de travail SFin, pertinence 2017)
- **MERCI POUR VOTRE ATTENTION!**





**COMMUNE DE
VILLARS-SUR-GLÂNE**

Rue du Centre 2 - 1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 / 408 33 20 - Fax. 026 / 408 33 39

CCP 17-193-0 - e-mail : finances@villars-sur-glâne.ch

Numéro cantonal:	
Numéro communal:	5047
Numéro document:	83690
Date du document:	31.05.2001
Date d'échéance:	30.06.2001

Année: **2000** Taxation ordinaire

Bordereau

Désignation	Imposable	Cote canton.	Taux	Jours	Coef	Soumis
Impôt sur le revenu	64,312	6,274.90		360	0.70	4,392.45
Impôt sur la fortune	341,866	923.10		360	0.70	646.15
Contribution immobilière 2001	200,000		1.50000			300.00
Taxe de base déchets 2001		200,000.00	0.25000			50.00
TVA taxe déchets 504 953		50.00	7.60000			3.80
Total des éléments						5,392.40
./. Vos Versements						-5,358.35
Intérêt rémunérateur						-30.25
Montant en notre faveur						3.80

Réclamations Art. 130 LIC : Par écrit, dans les 30 jours, au Conseil communal.